



Grand-Duché de Luxembourg
Ministère d'État

Bulletin de documentation

SOMMAIRE

L'état de la nation	1
Introduction	1
La situation et la politique économique	2
La situation conjoncturelle	2
La sidérurgie	3
La politique économique	3
Les classes moyennes	4
Les nouveaux médias et les moyens de communication	4
La place financière et la politique monétaire	4
Le commerce extérieur	5
La promotion du tourisme	5
L'agriculture et la viticulture	5
La situation et la politique sociales	6
Le marché du travail	6
La sécurité sociale	7
La santé publique	7
La politique de la famille	8
La coopération au développement	8
Le développement de l'infrastructure et des ressources humaines	8
L'environnement naturel et humain	8
L'aménagement du territoire	9
Les travaux publics	9
La politique des transports	9
La politique de l'énergie	10
L'éducation nationale	10
Les affaires culturelles	11
L'éducation physique et les sports	11
Les institutions, l'administration et la protection	11
La justice	11
La force publique	11
Les affaires communales	11
La fonction publique	11
La politique des finances publiques: budget et fiscalité	11
Conclusion	15
Le 30e anniversaire de la signature des Traités de Rome ...	16
Usproch vum Här Jacques Santer, Staatsminister, fir d'Geleënheet vun den 30 Joer vun dem Traité vun Roum	16
Discours de Monsieur Léon Bollendorff, Président de la Chambre des Députés	17
Déclaration de Monsieur Jacques F. Poos, Ministre des Affaires étrangères	20

2/1987

Mars

Service Information et Presse
Luxembourg - 10, boulevard Roosevelt

L'état de la nation

Déclaration du Gouvernement sur la situation économique, sociale et financière du pays. Déclaration faite par Monsieur Jacques Santer, Président du Gouvernement, Ministre d'Etat, le 26 mars 1987 à la Chambre des Députés.

Introduction

En ces temps de redressement économique et de répartition des fruits d'une croissance enfin retrouvée, les responsables de la vie publique succombent facilement à la tentation de dresser, sur un ton suffisant, l'inventaire de leurs mérites. Se situant vers la mi-législature et quelques mois seulement avant que n'advienne la prochaine échéance électorale, la présente déclaration sur la situation économique, sociale et financière du pays offre donc au Gouvernement une occasion de rêve pour se vanter du bien qu'il aurait fait.

Et pourtant mon propos d'aujourd'hui sera un tout autre! Je voudrais, au-delà des fluctuations conjoncturelles et de leurs retombées, centrer le débat sur l'élaboration et le respect d'un concept global devant guider l'action économique, sociale et financière du pays. Cet effort exigera de la part de tous les responsables de la vie économique et sociale une perception claire des réalités, de la pondération dans la recherche des solutions ainsi que le sens aigu de la justice distributive et de la solidarité nationale.

Si j'ai fait ce choix qui n'est certainement pas celui de la facilité, c'est parce qu'il me tient à coeur de dresser, avec un certain recul, le bilan du redressement économique, d'en mesurer la stabilité ou la fragilité et d'apprécier enfin, à leur juste valeur, les efforts qu'il nous reste à accomplir pour assurer la durabilité du mouvement engagé.

Je crois que le point de départ que je vous propose pour définir ce concept global de politique économique, sociale et financière recueillera un large consensus. Nous devrions en effet tous tomber d'accord sur le fait que le développement et l'adaptation de notre appareil productif aux contraintes externes constituent la condition sine qua non pour que la poursuite de la croissance puisse assurer le maintien du plein emploi et du bien-être de l'ensemble de notre population. Le maintien, voire l'amélioration de la compétitivité de notre économie dans un environnement mondial mouvant restera la clé de notre prospérité et du niveau de vie élevé auquel nous nous sommes accommodés.

Il est peut-être salutaire de rappeler à cette occasion, et notamment à l'adresse de nos jeunes concitoyens, que cette prospérité n'a pu être acquise qu'au fruit du travail presté par de nombreuses générations d'hommes et de femmes courageux. Aujourd'hui, la prospérité de notre économie et le bien-être de sa population ne s'expliquent plus par des richesses naturelles, mais ils reposent sur les capacités manuelles et intellectuelles que nous avons su développer et mettre en valeur. Compte tenu de la dimension et du degré d'ouverture de notre économie, la libéralisation des échanges constitue sans doute une chance unique pour notre pays, mais l'ouverture des frontières lance en même temps un grand défi aux qualités que nous avons su cultiver jusqu'à présent.

C'est en ayant à l'esprit l'ensemble de ces réflexions visant la structure de notre économie que je vous propose

de passer rapidement en revue le chemin que nous avons parcouru ensemble au cours des deux ans et demi qui viennent de s'écouler.

- Nous avons tout d'abord retrouvé le chemin de la croissance économique. En l'espace de 3 ans le produit intérieur brut en volume, c'est-à-dire la richesse nationale, s'est accru de 10%. Si cette croissance se compare favorablement à celle qui caractérise l'évolution pour l'ensemble de la Communauté (+ 7% seulement), elle ne doit cependant pas nous faire perdre de vue que le retard que l'Europe a accumulé au cours de la dernière décennie par rapport aux Etats-Unis et au Japon continue encore à se creuser.

- La situation relative de notre pays s'est ensuite retournée de façon spectaculaire tant en matière de prix qu'en matière de monnaie. Après les turbulences du début des années 80, turbulences qui restent gravées dans nos mémoires, le taux d'inflation est retombé de 6 à 0% en l'espace de deux ans seulement et le franc a pu regagner au sein du système monétaire européen le camp des monnaies fortes.

- En matière de commerce international, nous avons enregistré une amélioration de nos termes de l'échange ainsi qu'une réduction notable du déficit commercial.

- C'est probablement en matière d'emploi que nous pouvons enregistrer les résultats les plus encourageants. En l'espace de deux ans seulement l'emploi salarié s'est effectivement accru de près de 9.000 unités, soit un taux de 5,2% dépassant par cela-même la croissance réelle de l'économie. A noter toutefois que l'emploi national ne s'est amélioré que de 2,8%, l'autre moitié des postes nouvellement créés étant donc revenue à des travailleurs frontaliers. Quant au taux de chômage, il est retombé de 1,8% à 1,4%.

- Enfin, et du point de vue de la compétitivité des entreprises, c'est l'évolution favorable des coûts salariaux unitaires tant dans l'industrie que pour l'ensemble de l'économie qui retient plus particulièrement toute notre attention. L'amélioration relative que notre situation concurrentielle a enregistré au cours des cinq dernières années - réduction du coût de 15% contre 5% seulement tant pour l'ensemble de la Communauté que pour nos principaux partenaires commerciaux - doit cependant être relativisée à la lumière de l'évolution inverse qui s'était fait jour tout au long de la décennie écoulée et qui s'était soldée par une augmentation des coûts de 2,5% en moyenne annuelle chez nous par rapport à une diminution de 0,9% pour l'ensemble de la Communauté.

Cette évolution globalement positive a certes été favorisée par la conjoncture mondiale améliorée que nous connaissons depuis 1983. Mais cet environnement plus propice au développement des activités n'explique pas toute l'envergure du développement enregistré. Les résultats positifs sont également le fruit d'une politique continue et responsable conduite tant avant qu'après 1984. Comme je

vous l'ai promis, je ne vais pas me lancer dans une présentation détaillée des mesures que le présent Gouvernement a entreprises à cet effet. En se basant sur la documentation explicite qui se trouve à votre disposition et qui comprend les débats budgétaires, les rapports d'activités, les orientations budgétaires, et qui sera encore complétée par le relevé des mesures regroupées par département ministériel, chacun d'entre vous pourra porter un jugement fondé sur la politique pratiquée maintenant depuis plus de deux ans et demi déjà. Qu'il me soit simplement permis d'énumérer, à titre d'illustration, les principales actions mises en oeuvre :

- en matière de politique économique, je citerai les mesures législatives concernant l'expansion économique, la recherche et l'innovation ainsi que la modernisation de l'agriculture. Au titre des mesures budgétaires et fiscales, je mentionnerai le gonflement des dépenses d'investissement public, l'incitation à l'investissement des entreprises et des ménages (logement) ainsi que la liste fort impressionnante des mesures visant à alléger la fiscalité des entreprises!

- au titre de la politique sociale et de la répartition des revenus, il nous faut énumérer l'introduction d'un revenu minimum garanti, les relèvements du salaire social minimum et des allocations familiales, l'introduction d'une allocation de rentrée scolaire, les mesures visant l'assurance-pension dans les régimes contributifs, les initiatives votées en faveur de la fonction publique, celles engagées en matière de coopération au développement et, finalement, toute la gamme des mesures fiscales visant l'amélioration du revenu des personnes physiques.

Nous avons sans doute avancé dans la bonne voie. Beaucoup de choses ont été réalisées, et sur le plan économique, et sur le plan social. Nous disposons actuellement d'atouts considérables : nous connaissons une situation proche du plein emploi ; le niveau de vie de notre population est un des plus élevés, sinon le plus élevé dans la Communauté ; les revenus disponibles des ménages connaîtront un développement dynamique pour l'année en cours ; notre système de protection sociale vient d'être perfectionné et il compte désormais parmi les plus avancés dans le monde ; le climat social mérite d'être qualifié de remarquable et, enfin, les finances publiques se trouvent dans un état parfaitement équilibré.

Mais ces atouts ne doivent pas être dissociés des risques et problèmes économiques et sociaux auxquels nous nous trouvons confrontés. Dans l'immédiat, ces risques se concrétiseront surtout dans les secteurs de la sidérurgie et, à un degré moindre, de l'agriculture. Demain, le développement du marché intérieur mettra en difficulté d'autres secteurs et branches économiques. Viendront s'y ajouter les limites de financement auxquelles se heurteront certaines prestations assurées par le secteur public et concernant notamment les CFL et la sécurité sociale.

Compte tenu de la réalité de ces risques et des problèmes de financement qu'ils susciteront et compte tenu du fait que l'État vient d'utiliser la quasi-totalité de la marge budgétaire dont il disposait aux fins de réalisation des mesures précitées, la poursuite de l'objectif qui nous est commun devrait nous amener à concentrer de nouveau davantage nos moyens sur les mesures visant, dans une optique

du moyen et du long terme, le maintien de la compétitivité de notre économie et son adaptation continue à l'évolution sur le marché mondial.

Une première priorité devra être réservée à la modernisation de nos structures économiques et à la création d'emplois porteurs d'avenir. Cette action ne pourra pas se limiter à la seule incitation directe à l'investissement, mais elle devra également porter sur tous les aspects qui composent l'environnement des entreprises. Je cite à titre d'exemple la formation et la qualification professionnelles, la qualité de vie avec notamment la construction de logements adéquats ou encore le développement des infrastructures publiques requises.

Pour que cette stratégie globale réussisse, il faut que tous les acteurs de la vie économique et sociale, et non seulement l'État, acceptent de se concentrer sur l'essentiel. Dans la situation confortable qui est la nôtre, les partenaires sociaux devraient être en mesure de dépasser les considérations partisans axées sur le court terme pour englober dans leurs réflexions les étapes ultérieures de la croissance économique devant assurer le maintien du bien-être général. Une telle attitude responsable devrait avoir été facilitée du fait de l'envergure du rééquilibrage qui est intervenu dans la répartition des revenus au cours des deux dernières années, voire au cours des mois et semaines écoulés. Ces mesures de répartition des revenus sont venues à propos afin de rétablir l'équilibre qu'avait brisé l'effort de solidarité exceptionnel, pourtant indispensable, du début des années 80.

C'est dans cet esprit de concertation et de concentration sur l'essentiel que je vous propose d'aborder les débats qui vont suivre. Ce sera également dans ce même esprit que le Gouvernement procédera à l'élaboration du projet de budget pour 1988 et qu'il renforcera le caractère sélectif de ses interventions. J'approfondirai cet aspect de la stratégie dans le cadre du chapitre final de ma déclaration consacré aux finances publiques.

II. La situation et la politique économiques

1. La situation conjoncturelle

Avant d'en venir à l'examen de l'action gouvernementale par départements, je voudrais revenir brièvement à l'analyse de la situation conjoncturelle de notre économie qui reste essentiellement tributaire du contexte international. A ce sujet nous devons constater que la baisse du prix du pétrole, la dépréciation du dollar et le recul des taux d'intérêts n'ont pas provoqué la reprise de la croissance qu'on en attendait il y a un an.

Si nous avons pu assister à une amélioration impressionnante sur le front de l'inflation en Europe, l'impact déflationniste sur la demande mondiale a en revanche freiné les effets bénéfiques pour l'Europe comme pour les pays en développement, et a notamment empêché tout progrès dans la résolution du problème de la dette du Tiers Monde qui continue à menacer la stabilité du système financier international. Les risques d'un renforcement du protectionnisme et l'incertitude persistante quant à l'évolution des taux de change et des prix pétroliers font peser des doutes sur le développement futur du commerce mondial. Dans ces conditions la croissance en Europe continue à être tributaire de la demande intérieure. Cette crois-

sance a été de 2,5% en moyenne en 1986, ce qui est insuffisant pour résorber le chômage dans la plupart des pays. Les prévisions pour l'année en cours annonçaient un taux similaire, mais elles sont susceptibles d'être révisées à la baisse.

Au niveau de notre économie nationale, l'année 1986 doit être considérée comme globalement favorable. L'inflation a été négative en termes intra-annuels et quasiment nulle en moyenne annuelle, ce qui nous situe parmi les meilleurs en Europe. Je reviendrai encore sur la progression de l'emploi et sur l'amélioration de la situation extérieure.

Analysant la situation secteur par secteur, je voudrais insister sur la croissance de la production industrielle de près de 4% en volume, malgré la baisse de la production sidérurgique. Nous pouvons également constater que la reprise dans la construction s'est consolidée avec une croissance supérieure à 5%. Les services ont pour leur part connu une évolution très favorable. Ceci est particulièrement vrai pour le commerce, les transports aériens et les services financiers.

Nous ne sommes cependant pas assurés de pouvoir maintenir cette bonne performance en 1987 en raison notamment de la réapparition des difficultés dans la sidérurgie, mais aussi du contexte international incertain.

Néanmoins, dans leurs prévisions les plus récentes les services de la Commission des Communautés Européennes tablent encore sur une croissance du PIB de 2,1% pour l'année en cours.

2. La sidérurgie

Si les résultats d'exploitation de nos entreprises sidérurgiques sont restés positifs en 1986, les données globales cachent en réalité une grave dépréciation de la situation dans le courant du second semestre de l'année. Dès lors, et même si nos entreprises se situent parmi les plus performantes en Europe, des mesures spécifiques s'imposent au niveau national comme au niveau communautaire.

Vous avez eu la possibilité cette semaine de prendre connaissance en détail des intentions du Gouvernement dans ce domaine. Nous voulons appliquer des solutions qui ne dépassent pas le régime du droit commun, tout en évitant aux travailleurs de la sidérurgie et le licenciement et le chômage partiel. Le volet social mis au point par le Gouvernement en concertation avec les partenaires sociaux, repose sur trois piliers.

Tout d'abord le Ministre du Travail accordera par voie conventionnelle l'application du régime de la préretraite dite d'ajustement aux ouvriers et aux employés de la sidérurgie nés en 1930 et dans les années antérieures. Cette mesure touchera quelque 600 salariés de la sidérurgie, y compris les anciens travailleurs des mines de la sidérurgie. Le départ à la préretraite de ces travailleurs interviendra dès le 1er avril prochain. En 1988, le droit à la préretraite pourra être invoqué par plus de 500 salariés de la sidérurgie.

En deuxième lieu, une partie du personnel pourra être occupé dans le cadre de chantiers sidérurgiques en ayant

recours à un modèle alternatif du chômage partiel comportant une aide substantielle de la part du fonds de chômage.

Enfin une réduction supplémentaire des effectifs sera obtenue par la mise en oeuvre du régime d'aide à la reconversion professionnelle des travailleurs de la sidérurgie, sur base de la réglementation en vigueur.

Les mesures industrielles pour leur part seront de nature à sauvegarder à terme les cinq sites actuels. Quant aux emplois perdus, le Gouvernement tâchera d'assurer leur remplacement par l'orientation prioritaire de nouvelles industries vers le Sud du pays.

Sur le plan européen il s'agira en premier lieu de convaincre la Commission des Communautés Européennes de constater la réapparition d'une crise manifeste, de proroger le système des quotas et même de l'étendre aux produits actuellement libérés, de renforcer la protection périphérique et de veiller à une application efficiente du régime, afin de permettre une remontée des prix de vente. Nous insisterons également sur une surveillance renforcée des pratiques de subvention.

Pour ce qui est des réductions de capacités à opérer, nous demandons la prise en compte de nos efforts et concessions antérieurs. Il s'agira par ailleurs de suivre avec une attention particulière les développements possibles en matière de synergie par rapport aux régions et pays voisins.

3. La politique économique

La réapparition des difficultés dans le secteur de la sidérurgie confirme une nouvelle fois combien notre économie reste vulnérable à un choc extérieur. Une importance primordiale doit donc être accordée, comme par le passé, à la diversification économique.

Seul un tissu industriel diversifié, solide et performant complété par un secteur de services de pointe peut assurer la stabilité économique renforcée dont nous avons besoin. La politique de développement économique poursuivra sans relâche cet objectif grâce à l'application des instruments désormais disponibles tels que la loi-cadre économique, la S.N.C.I. et les différents crédits budgétaires prévus en vue de favoriser l'investissement et la création d'emplois.

Il importe de la même façon de mettre à profit les possibilités offertes par les nouveaux instruments en matière de recherche-développement. C'est ainsi que pourra se développer dans notre pays la coopération technologique entre laboratoires, services de l'Etat et entreprises privées. La collaboration avec les structures de recherche dans les pays limitrophes pourra s'instaurer, de même que notre pays sera mieux en mesure que par le passé de participer aux programmes de recherche à l'échelon européen.

Afin que les efforts accrus dans le domaine de la recherche puissent au mieux servir l'économie nationale, il faut

dra veiller à concentrer les efforts sur des applications à finalité industrielle et favoriser le transfert de technologie, notamment en faveur des petites et moyennes entreprises.

Dans le domaine de la politique des prix, nous pouvons actuellement nous prévaloir de résultats excellents tant en termes absolus qu'en comparaison internationale et le Gouvernement s'est fixé comme objectif de maintenir notre pays dans le peloton de tête parmi les pays européens.

Il compte pour cela agir sur trois niveaux :

- Tout d'abord l'amélioration de la transparence, afin d'aboutir à l'affichage de prix réels nets à tous les niveaux de la distribution,

- ensuite la répercussion de toute baisse de coût sur le prix de vente final,

- et enfin le renforcement de la concurrence comme le meilleur garant pour des prix réalistes.

Je voudrais finalement mentionner le perfectionnement en cours de nos instruments d'analyse de la situation économique et sociale qui permettront à l'avenir de se baser sur des informations plus précises pour la mise en oeuvre des politiques économiques, sociales, familiales, budgétaires et fiscales.

4. Les classes moyennes

On ne saurait relever assez le dynamisme et les efforts d'adaptation de nos petites et moyennes entreprises. Nos 11.000 entreprises commerciales et artisanales ont réussi à créer au cours des dernières années, en pleine crise économique des milliers de nouveaux emplois et occupent actuellement environ un tiers de la population active du pays, soit 60.000 personnes.

Aussi le Gouvernement portera-t-il une attention particulière sur le maintien d'une structure équilibrée du secteur des classes moyennes; il continuera à subventionner les investissements en rapport avec des installations nouvelles, des mesures de rationalisation, de reconversion ou de modernisation ou réalisés dans le but d'accroître la capacité compétitive des entreprises des classes moyennes.

Dans la même optique, le Gouvernement envisage de procéder à une réforme du droit d'établissement, par une refonte des lois d'établissements dans un seul texte de loi, actualisé et adapté aux besoins spécifiques du commerce et de l'artisanat dans les années à venir. Le Gouvernement y veillera, au problème délicat des grandes surfaces commerciales périphériques et s'efforcera avant tout d'assurer la survie du commerce traditionnel, en parant à l'exode urbain menaçant.

Alors que les classes moyennes ont été dotées de nouvelles mesures de protection en matière de concurrence déloyale, le Gouvernement fera voter prochainement un projet de loi qui apportera un assouplissement des conditions restrictives actuelles en matière de commerce ambulants dans le secteur alimentaire, afin de permettre un meilleur approvisionnement des régions où il n'y a plus de magasins.

5. Les nouveaux médias et les moyens de communication

Dans le domaine des moyens de communications et des nouveaux médias, l'année écoulée a été marquée notamment par le lancement du service national de Vidéotex par l'Administration des Postes et Télécommunications. Les autorités gouvernementales se joindront aux efforts du secteur privé pour assurer aux utilisateurs de ce service une offre d'informations large et attrayante. A cet effet j'ai constitué au sein du Ministère d'Etat une entité ad hoc, le Service VideoSTATE, qui veillera, en collaboration avec l'ensemble des Ministères et des administrations, à utiliser le nouvel instrument pour fournir aux citoyens un paquet d'informations appropriées.

L'année 1987 sera pour sa part marquée par la mise en place d'un certain pluralisme des émissions de radio. Le Gouvernement se propose en effet de libéraliser les ondes tout en veillant à ne pas déstabiliser les médias existants. Je ne peux que regretter les illégalités commises actuellement par des radios pirates qui ne pourront profiter d'aucune tolérance et dont les opérateurs se mettent évidemment en position défavorable pour la future allocation des fréquences.

Les derniers mois ont été particulièrement propices au développement du projet de satellite ASTRA, avec notamment la signature très récente d'un accord commercial avec British Telecom, l'administration privatisée des télécommunications du Royaume-Uni. Des incertitudes indéniables subsistent cependant, notamment pour la date de lancement du satellite, en raison des problèmes que connaît la fusée européenne Ariane et malgré le fait qu'une réservation de vol a pu être prise en 1986.

Les ambitions de la CLT dans l'espace télévisuel européen ont retenu toute l'attention du Gouvernement. J'ai eu l'occasion d'intervenir à de multiples reprises auprès des autorités des pays partenaires pour accompagner les efforts de la CLT en Belgique, en Allemagne et en France. En même temps la réorganisation de la CLT elle-même et de son actionnariat a progressé avec une augmentation du capital et avec la cession de paquets d'actions importants. Je me dois de souligner une fois de plus en public que le Gouvernement estime que l'entrée d'actionnaires spécifiquement luxembourgeois dans le capital s'impose en vue d'assurer une structure équilibrée de la société.

Un maintien de toute l'activité de la CLT au seul site de Luxembourg aurait entraîné fatalement, dans un environnement européen hautement compétitif, un déclin des opérations de la société. Nous avons dès lors accepté l'expansion de la CLT vers la Belgique, la France et l'Allemagne avec la création d'emplois essentiellement à l'étranger voire le transfert d'emplois du Luxembourg à l'étranger. Le pays est en droit, en tant que concessionnaire de la CLT, d'exiger que des activités nouvelles soient implantées au Luxembourg, notamment pour le contrôle des différentes entités nationales du groupe et pour les synergies entre les programmes.

6. La place financière et la politique monétaire

La place financière a pu, au cours de l'année écoulée, continuer à se développer grâce à l'augmentation du nombre d'opérateurs présents et à la diversification continue de

palette des services offerts, notamment à la clientèle privée.

Les perspectives d'avenir de ce secteur sont illustrées par la progression du nombre d'emplois, atteignant en 1986 et pour les seuls établissements de crédit 11,6% soit 1185 emplois additionnels créés.

La compétitivité à l'égard d'autres places financières a été rétablie dans le domaine fiscal par l'abolition de certaines taxes spécifiques et par les mesures générales de réduction de la fiscalité frappant les entreprises.

L'infrastructure juridique a été renforcée grâce à l'entrée en vigueur de lois concernant la surveillance, ainsi que le droit de la preuve et de la législation sur les chèques. Il s'agira maintenant de poursuivre les autres projets en cours de réalisation, et de réexaminer le cadre légal et réglementaire s'appliquant aux valeurs mobilières à la lumière du développement des activités de ce secteur.

Pour permettre à la Caisse d'Épargne de l'État de mieux assumer son rôle dans notre économie, le Gouvernement vient de déposer un projet de loi lui conférant un nouveau statut.

L'évolution monétaire s'est ressentie des turbulences provoquées par la chute rapide et continue du cours du dollar américain. Les reflux de fonds se sont concentrés en Europe sur le Mark allemand en créant des tensions au sein du système monétaire européen qui a dû procéder à un réajustement général des taux pivot. A cette occasion et en accord avec notre partenaire de l'association monétaire belgo-luxembourgeoise nous avons veillé à ce que le franc suive de près le camp des devises les plus fortes à l'intérieur de la communauté. Sur l'ensemble de l'année le cours moyen pondéré du franc belge s'est apprécié de 8%.

7. Le commerce extérieur

Le développement économique et la prospérité du Luxembourg dépendent en grande partie de sa capacité d'exportation. Je constate donc avec une grande satisfaction que le solde négatif de notre balance commerciale s'est considérablement réduit pour se situer à quelque 17 milliards de francs en 1985. Grâce à la contribution du secteur des services, et plus particulièrement des établissements financiers, la balance des opérations courantes a enregistré un solde excédentaire record.

Notre politique de diversification économique n'est pas étrangère à ces résultats encourageants. Il est évident que le volume de nos exportations ne peut que s'accroître avec une palette plus riche de produits offerts. Le Gouvernement s'est donné les moyens budgétaires nécessaires pour pouvoir prospecter de nouveaux investisseurs dans les économies les plus dynamiques, notamment aux États-Unis et au Japon, pays susceptibles d'exporter des capitaux d'investissement. Les pays européens feront à leur tour l'objet d'une attention particulière.

Il n'en demeure pas moins que les efforts de diversification économique exigent persévérance et doigté. Les Ambassades et les Board of Economic Development continueront à utiliser l'avantage décisif que représente le fait d'être sur place pour faire connaître les atouts de notre économie et notre situation politique caractérisée par la stabilité et le dialogue social.

Les voyages de promotion menés par un membre du Gouvernement et bénéficiant du concours précieux de S.A.R. le Grand-Duc Héritier ont contribué et contribueront à l'avenir à la politique de diversification économique.

8. La promotion du tourisme

La politique concernant la promotion du tourisme s'inscrit dans la réalisation du cinquième plan quinquennal, qui arrivera à son terme à la fin de 1987. Dans le cadre de ce plan, le Gouvernement encourage financièrement la modernisation de l'hôtellerie et des campings, les projets d'infrastructure touristique et la mise en valeur du patrimoine culturel et architectural.

L'importance de la capacité de l'hôtellerie de grand standing et la perspective du tourisme des années futures, dont nous voudrions qu'il allie la qualité à la rentabilité, se trouvent à l'origine de la création prochaine d'une «Société de Congrès et de Séminaires» qui regroupera l'État et l'Office National du Tourisme, la Ville de Luxembourg avec son Syndicat d'Initiative, et le secteur privé.

Depuis 1986, le Ministère du Tourisme dispose par ailleurs d'un nouveau crédit budgétaire qui lui permet de participer à des foires et salons touristiques. Face à une concurrence internationale de plus en plus redoutable et aux exigences croissantes de la clientèle, une présence forte et fréquente de notre pays à ces grands rendez-vous internationaux ou mondiaux est indispensable; elle complète et renforce le travail de promotion effectué de façon ininterrompue par l'Office National du Tourisme, par nos communes, par nos syndicats d'initiative, par un certain nombre d'associations et d'organismes professionnels et par nos agences à l'étranger, auxquelles revient une position-clé sur l'échiquier touristique actuel.

9. L'agriculture et la viticulture

La situation du secteur agricole continue à être préoccupante. Alors que les chiffres définitifs pour 1985 font état d'une légère augmentation du pouvoir d'achat agricole, les estimations pour 1986 indiquent une régression sensible du revenu agricole. Les conditions climatiques peu favorables à la croissance des végétaux et une légère réduction des prix de ceux-ci, le recul de la production laitière en application des quotas et les baisses de prix pour certains autres produits animaux se trouvent à l'origine de cette évolution négative. Ce résultat sera pour l'agriculture luxembourgeoise un mauvais départ pour un avenir qui s'annonce difficile.

En effet, non seulement la politique agricole imposée par les instances européennes continuera à être restrictive, mais le manque de perspectives d'ouverture de nouveaux débouchés pour les produits agricoles risque d'étouffer les efforts de développement et d'innovation des agriculteurs.

La saison viticole en revanche a été favorable en 1986 du point de vue de la qualité autant que de la quantité, avec un volume produit supérieur de 17% à la moyenne des vingt dernières années.

Alors que les dispositions de l'ancienne loi agraire avaient été prorogées pour couvrir la période écoulée, votre Chambre a voté le 18 décembre dernier la nouvelle loi promouvant le développement de l'agriculture.

Des projets de règlements grand-ducaux portant exécution de la loi du 18 décembre 1986 ont été élaborés par le Ministère de l'Agriculture. Ils ont été adoptés par le Conseil de Gouvernement et se trouvent pour avis devant les organes consultatifs. Les dispositions ayant trait à la modernisation des exploitations individuelles ainsi qu'à l'amélioration des équipements collectifs ont été adaptées aux nécessités de la politique modifiée des structures agricoles sur le plan communautaire. Les crédits budgétaires prévus au titre de l'indemnité compensatoire annuelle ont été augmentés pour atteindre des montants respectifs de 270 et 300 millions de francs au cours des années 1986 et 1987.

La nouvelle loi exigeant une qualification professionnelle de la part des jeunes agriculteurs qui prétendent à des aides dans le cadre d'un plan d'amélioration matérielle, des cours sont organisés cette année afin de leur permettre de parfaire leur formation.

Je voudrais par ailleurs rappeler la loi du 25 août 1986 qui a renforcé la structure des associations agricoles en empêchant qu'en cas de départ d'un associé celui-ci puisse bénéficier de la réactualisation de sa part sociale payée lors de son affiliation.

Enfin, conformément aux engagements pris dans la déclaration gouvernementale, le Secrétaire d'Etat à l'Agriculture vient de déposer un projet de loi visant à créer une chambre professionnelle pour l'agriculture à base élective, afin de garantir une représentation professionnelle reflétant la diversité du monde agricole.

Au niveau de la Communauté Européenne la période écoulée a vu la poursuite de la politique restrictive en matière de quantités et de prix, destinée à réduire les excédents de productions et à réaliser des économies budgétaires.

Le Conseil des Ministres a pris à cet égard en 1986 un certain nombre de décisions fondamentales, essentielles pour la politique agricole commune.

C'est ainsi que la réduction de la production laitière étalée sur deux ans portera sur quelque 9,5%, soit environ 9,5 millions de tonnes pour toute la Communauté. Le Conseil a accepté en outre de prévoir des suspensions temporaires de l'intervention pour le lait écrémé en poudre et pour le beurre.

Le 15 février 1987 la Commission a arrêté les propositions à soumettre au Conseil en matière de prix agricoles et de mesures connexes. La Commission propose de poursuivre une politique restrictive des prix également pour la campagne 1987/88. Un gel des prix est proposé notamment pour les secteurs du lait et des produits laitiers, de la viande porcine, de la viande ovine et, en moyenne, pour la viande bovine. Pour le Luxembourg l'incidence moyenne sur les prix de soutien des produits agricoles serait de - 0,2%.

Il y a lieu de constater que les propositions soumises par la Commission suivent les orientations générales qui se sont dégagées des discussions antérieures sur le réaménagement de la politique agricole commune et sur les économies budgétaires à réaliser. Il appartiendra au Conseil des Ministres de l'Agriculture d'élaborer un compromis équilibré dans le cadre des paramètres économiques et budgétaires qu'il s'est fixés tout en tenant dûment compte des reven-

dications légitimes des agriculteurs en matière de revenu de l'exploitation familiale qui constitue le type d'exploitation que la politique agricole commune déclare vouloir promouvoir.

En viticulture les travaux relatifs à la délimitation du vignoble luxembourgeois sont achevés et le périmètre viticole pourra sans doute sous peu être déclaré obligatoire. Après l'introduction de la désignation «Appellation contrôlée» pour les vins, il est d'autre part projeté de créer une marque nationale des vins mousseux luxembourgeois.

III. La situation et la politique sociales

1. Le marché du travail

Après ces considérations sur la situation économique et la politique poursuivie par le Gouvernement dans ce domaine, j'en viens à la politique sociale et, pour commencer, au marché du travail.

L'évolution de l'emploi et du chômage en 1986 se trouve en nette amélioration par rapport aux années précédentes. L'emploi salarié a progressé de plus de 3% alors que le taux chômage est descendu à 1,4%. La moyenne mensuelle des demandeurs d'emploi non satisfaits se trouve en recul de 11,5%.

Parmi les demandeurs d'emploi presque 60% se trouvent intégrés dans la vie active après une durée d'inscription inférieure à trois mois. Si pourtant le flux des inscriptions se trouve, avec 2.916 demandeurs d'emploi en février 1987, en progression par rapport au mois de février de l'année passée, il faut en chercher l'origine dans les quelques 400 inscriptions de demandeurs d'emploi visant à l'attribution du revenu minimum garanti au titre de la loi du 26 juillet 1986.

En dépit du redressement incontestable de la situation de l'emploi et du chômage telle qu'elle apparaît à travers les principaux paramètres du marché du travail, la vigilance s'impose dans un contexte économique incertain. Aussi ne faut-il pas relâcher les efforts pour initier de nouvelles formes de promotion de l'emploi et de lutte contre le chômage.

Par le biais des mouvements simultanés ou successifs de départ et d'embauche de remplacement, la formule de la préretraite-solidarité pourra contribuer de façon efficiente à favoriser l'embauche de la main-d'oeuvre disponible sur le marché du travail. C'est pourquoi j'en appelle aux partenaires sociaux de mettre à profit l'instrument de la préretraite dite de solidarité comme instrument d'une solidarité entre les générations.

La formule de la préretraite-ajustement offerte aux entreprises contraintes de procéder au dégageant des sureffectifs structurels devra permettre de résoudre à l'avenir les restructurations indispensables par recours à une mesure à caractère éminemment social.

La prorogation, à partir de l'année 1988, des instruments de promotion de l'emploi et de lutte contre le chômage fournira l'occasion de compléter le dispositif en place par un certain nombre d'améliorations et de compléments, sus-

ceptibles d'en accroître l'impact sur le marché du travail. La conversion du fonds de chômage en fonds pour l'emploi dans le cadre du projet de réforme dont votre Chambre est saisie offrira au Gouvernement de nouvelles potentialités pour développer la politique de valorisation des ressources humaines au travers de l'extension de la formation pratique en entreprise et la politique d'insertion et de réinsertion des chômeurs dans la vie active.

L'on ne saurait méconnaître que la formation et la qualification des ressources humaines demeurent un facteur clé du développement économique et social de notre société.

Investir dans l'homme de demain, voilà l'une des tâches principales à laquelle nous devons nous attacher dans le cadre d'un effort commun auquel se trouvent associés le Gouvernement, les employeurs et les travailleurs.

Ceci vaut aussi bien pour la formation initiale que pour la formation en cours d'activité devant accompagner l'évolution générale des profils de compétences et assurer la maîtrise des nouvelles technologies de production.

Sur un autre plan, le Gouvernement poursuivra ses efforts dans l'intérêt d'une gestion plus efficiente du marché du travail, par le biais notamment de la gestion informatique des services de placement de l'Administration de l'emploi. En matière de couverture sociale des chômeurs, cette innovation apporte une amélioration considérable, dans l'intérêt notamment des chômeurs de longue durée et des travailleurs indépendants qui souhaitent s'insérer sur le marché du travail.

La sécurité de l'emploi sous toutes ses formes fera, au cours des mois à venir, l'objet des réflexions du Gouvernement. Le droit du licenciement sera réformé selon les orientations définies par le Conseil économique et social dans son avis du 29 novembre 1983. Conscient des risques de l'extension de la précarisation des emplois à travers les formes nouvelles d'emploi, le Ministère du Travail présentera des propositions pour une réglementation des formes de travail dites atypiques telles le contrat à durée déterminée, le contrat de travail intérimaire, le contrat de travail intermittent et la sous-traitance temporaire. Tout en offrant aux employeurs les potentialités de souplesse nécessaire pour le bon fonctionnement des entreprises, il s'agit d'assurer au salarié la protection sociale indispensable dans une société de progrès social.

Dans le même contexte, le Ministre du Travail déposera en cours d'année une version remaniée du projet de loi sur le travail volontaire à temps partiel, qui tiendra compte également des risques de précarisation sous-jacents à une telle formule de travail.

Enfin, sur le plan de l'amélioration des conditions de travail, le Gouvernement réalisera en cours d'année le droit au congé d'adoption.

Concernant la promotion de la négociation collective, le Ministre du Travail prendra, au cours des mois à venir, des initiatives appropriées pour encourager le développement et l'extension du tissu conventionnel.

2. La sécurité sociale

Au niveau du Ministère de la Sécurité sociale une toute première priorité est accordée au projet de loi concernant

la réforme de l'assurance pension qui vient d'être déposé. Cette réforme aura notamment pour objet de combler des lacunes dans notre système de protection sociale, selon des critères sélectifs répondant à des nécessités et des besoins sociaux bien définis. En outre, le projet prévoit une augmentation linéaire de 6% des prestations dans le cadre de l'ajustement intégral des pensions, sans que l'augmentation globale des prestations de l'assurance pension ne doive dépasser un ordre de grandeur de 10% de la masse des prestations actuellement engagées.

Je ne pourrais pas, dans ce contexte, énumérer toutes les mesures sélectives prévues, mais je voudrais, néanmoins relever que le coût supplémentaire annuel des seules mesures sélectives est estimé à un montant avoisinant les 800 millions de francs et que le financement de ces mesures, y compris l'augmentation linéaire des pensions, sera garanti à l'intérieur du système de financement actuel par une résorption partielle des réserves accumulées. Celles-ci atteindront prévisiblement 2,4 fois le montant des prestations annuelles fin 1987 et descendront en 1991 jusqu'à 1,9 fois le montant des prestations annuelles. Elles resteront par conséquent supérieures au plancher de 1,5 sur lequel table le financement tel que prévu par la loi de mai 1984.

Pour ce qui concerne la situation financière des caisses de maladie, les résultats de 1986 ne sont à l'heure actuelle connus que de façon très fragmentaire. Il est permis néanmoins d'estimer que les opérations courantes concernant les prestations en nature dégageront en 1986 et 1987 des excédents de recettes proches de 200 millions de francs ce qui permettra d'absorber pratiquement l'entière du déficit cumulé. Il faudra cependant rester vigilant car la croissance de la masse salariale pourrait s'avérer plus modeste en 1988 et il est possible que les opérations courantes deviennent de nouveau légèrement déficitaires au courant de l'exercice 1988.

En matière de lutte contre la pauvreté, le Gouvernement mettra en oeuvre le réseau de services d'action sociale régionaux appelés en tout premier lieu à lutter contre les causes immédiates qui rendent les bénéficiaires dépendants du revenu minimum garanti.

Enfin le Gouvernement envisage d'entreprendre une réforme administrative des organismes de la Sécurité sociale dont l'idée principale consiste dans la gestion tripartite d'un certain nombre d'organismes.

3. La santé publique

En matière de politique de la santé le Gouvernement met un accent tout particulier sur les campagnes de prévention du SIDA, de la consommation de drogues, du tabagisme et de l'alcoolisme. Le SIDA, maladie à caractère épidémique et transmissible; connaît actuellement un développement effrayant au plan international et national et tous les pays de la Communauté européenne déploient des efforts considérables. Le Ministère de la Santé continuera sa campagne de prévention primaire visant à réagir vite et de façon efficace au niveau de l'information et de la sensibilisation du grand public, des élèves dans nos écoles ainsi que des groupes à haut risque.

Le projet de loi organisant la médecine scolaire pourra être voté au cours de cette année; il s'agira de mettre en

oeuvre le dispositif permettant d'étendre les examens et mesures de médecine scolaire à tous les élèves des établissements d'enseignement publics et privés du Grand-Duché et d'utiliser par ailleurs ce nouveau dispositif pour accentuer la lutte contre l'alcoolisme et la toxicomanie auprès des jeunes.

Finalement les efforts entrepris par le Ministère de la Santé visant à réduire sensiblement le nombre de lits aigus seront poursuivis. La loi sur la planification hospitalière sera amendée en ce sens. Elle permettra par ailleurs de doter nos milieux cliniques de nouveaux plateaux techniques de pointe.

Relevons encore que l'orientation du Centre de santé de Mondorf-les Bains sera définitivement arrêtée sous peu, suite à l'expertise et à l'étude de marché que le Gouvernement a demandées à un établissement étranger.

4. La politique de la famille

L'année 1986 a été marquée en matière de politique familiale et sociale, à part la création du revenu minimum garanti, par l'introduction de l'allocation de rentrée scolaire, qui permet aux parents d'enfants en âge scolaire de compenser en partie les frais résultant de la rentrée scolaire.

La politique familiale a pour mission d'offrir aux familles des mesures complémentaires qui leur permettent de mieux assurer leurs fonctions essentielles dans notre société.

Dans ce contexte le Ministre de la Famille a saisi le Conseil de Gouvernement d'un projet de loi portant introduction d'une allocation parentale d'éducation. Par cette mesure, le Gouvernement entend encourager l'un des deux parents à ne pas exercer provisoirement une profession pour se consacrer prioritairement à l'éducation des enfants en bas âge. Ce projet apporte non seulement une reconnaissance et une revalorisation du travail éducatif au foyer familial, mais assure avant tout des chances optimales au développement harmonieux des enfants. Le montant de l'allocation et des conditions à remplir par les bénéficiaires restent à déterminer par le Gouvernement. Mais l'on peut d'ores et déjà retenir que cette mesure constituera un premier pas dans la direction du «baby-year», c'est-à-dire de la prise en compte pour le calcul de l'assurance-pension d'une partie du temps consacré à l'éducation des enfants.

Dans une société où l'évolution rapide risque de déstabiliser bien des personnes, des couples ou des familles, l'action médico-socio-familiale remplit des fonctions très importantes.

Elle entend garantir une prise en charge optimale des personnes défavorisées et marginalisées; tout en secourant, par des services divers de formation, de consultation, de guidance et d'aide, les couples et les familles. L'importance sociale du secteur visé et l'ampleur des fonds privés et publics qui y sont investis justifient l'élaboration, conjointement par le Ministère de la Famille et le Ministère de la Santé, d'un projet de loi portant sur l'action médico-socio-familiale. Ce projet a pour objet de conférer un cadre légal aux actions d'intégration sociale et de placement des enfants, des jeunes, des adultes, des personnes handicapées ou défavorisées ainsi que des personnes âgées. Le projet met en évidence le rôle primordial de l'initiative privée,

tout en soulignant que la contribution de l'Etat est d'encourager et de soutenir cette initiative privée.

Relevons enfin que la politique en faveur du troisième âge sera résolument poursuivie par la construction du nouveau complexe en remplacement du Centre du Rham inadapté aux exigences modernes, par l'ouverture des maisons de retraite, par l'installation de foyers de jour d'un réseau d'aides à domicile pour tout le territoire.

5. La coopération au développement

En ce qui concerne la coopération au développement, le Gouvernement opte pour la poursuite de l'effort de solidarité en faveur des populations des pays du Tiers Monde. C'est ainsi que les moyens budgétaires en faveur de l'aide publique au développement seront encore renforcés. La majeure partie des interventions gouvernementales dans ce domaine se font maintenant par le biais du Fonds de la Coopération au Développement.

Je peux relever que les possibilités de cofinancement offertes par ce Fonds ont rencontrés auprès des organisations non gouvernementales un écho qui dépasse toutes les attentes du Gouvernement. Quelque trente-trois demandes de cofinancement présentées par les ONG ont donné lieu à un appui financier de l'ordre de 24 millions de francs. Quant au nouveau fonds d'Aide au Développement, qui permet de faire bénéficier de l'exemption fiscale les contributions financières des donateurs aux ONG reconnues par le Ministère des Affaires étrangères, il a fait l'objet de dons pour huit millions de francs.

IV. Le développement de l'infrastructure et des ressources humaines

Après avoir expliqué les grandes lignes de la politique économique et sociale, j'en viens maintenant à l'aménagement du cadre matériel et au développement des ressources humaines de notre pays.

1. L'environnement naturel et humain

La population luxembourgeoise est de plus en plus sensibilisée à la nécessité de sauvegarder l'environnement et elle encourage les efforts du Gouvernement à cet égard.

Préoccupé par l'état sanitaire de nos forêts, le Gouvernement a défini une nouvelle politique forestière pour assurer la survie de la forêt feuillue, en promouvant notamment une meilleure gestion de la forêt tant domaniale que privée en vue d'un meilleur équilibre des essences et d'une plus grande productivité.

Dans l'intérêt de la conservation des espaces verts, et en exécution de la déclaration d'intention générale de 1981, les deux premières réserves naturelles verront le jour sous peu. Ces données seront reprises par les plans verts qui constitueront un instrument privilégié de la gestion écologique de la zone verte définie par la loi du 11 août 1982 tant au niveau gouvernemental qu'au niveau communal. Avec la collaboration des communes, un inventaire des écosystèmes de valeur particulière est en train d'être élaboré. Parallèlement le Gouvernement poursuit sa politique d'acquisition de biotopes à haute valeur écologique et de forêts.

Pour lutter contre la pollution atmosphérique, les prescriptions concernant le fonctionnement des installations de combustion ont été renforcées et des subsides sont accordés aux ménages qui font améliorer leurs installations. L'essence sans plomb et les catalyseurs pour les voitures sont subventionnés, tandis que la teneur maximale en soufre des fuel-oils lourds et des gaz-oils est réduite par voie réglementaire.

Les mesures pour la protection des eaux incluent des campagnes de sensibilisation et des directives techniques concernant l'épandage agricole, la réglementation de la commercialisation des détergents, les aides aux communes pour la protection des sources et des études techniques concernant l'assainissement des cours d'eau.

La lutte contre les nuisances de toute nature passe notamment par la révision de la loi relative aux installations dangereuses, insalubres ou incommodes, l'application de la directive dite «Seveso» ou la directive concernant les études d'impact.

En matière d'élimination des déchets, l'action «Superdreckskescht» est étendue, alors que le remplacement des dépôts locaux par des décharges régionales est envisagé. Une étude globale sur la gestion des déchets a été commandée pour examiner les possibilités d'un traitement plus rationnel.

L'année 1987, déclarée année européenne de l'environnement, permettra de promouvoir la préservation de l'environnement dans notre pays par l'information et par la réalisation d'une centaine de projets pilotes, et d'intensifier le dialogue continu entre l'Etat, les diverses associations écologiques et l'ensemble de la population.

2. L'aménagement du territoire

L'arbitrage entre les exigences de la préservation de l'environnement d'une part, et du développement économique, d'autre part, se fait de plus en plus à travers la politique de l'aménagement du territoire. L'importance que le Gouvernement accorde à celle-ci s'exprime notamment dans son intention de procéder à la révision de la législation existante en matière de l'aménagement du territoire et à son harmonisation avec les lois régissant l'aménagement communal et la protection de l'environnement. La création d'une administration de l'aménagement du territoire est prévue dans ce contexte.

Quant à l'état d'avancement des travaux, la révision du programme directeur a été finalisée sous la forme de soixante-deux directives générales.

L'harmonisation des différents projets d'aménagement en vue de l'établissement d'un plan couvrant l'ensemble du territoire national sera réalisé principalement à travers l'élaboration des quatre plans d'aménagement global régionaux. Alors que le projet relatif au Sud du pays devrait être terminé pour la fin de l'année, les trois autres plans régionaux ont également dépassé le stade de l'avant-projet.

Le plan d'aménagement global Haff Réimech et le plan d'aménagement partiel Aéroport et environs ont été déclarés obligatoires et le plan définitif pour le Parc naturel de la Haute-Sûre est prévu pour le printemps 1988.

Le projet de plan pour la zone industrielle à caractère national de Differdange/Sanem pourra bientôt être communiqué aux communes en question.

Quant aux travaux concernant le canton de Clervaux, les conclusions du rapport de 1985 ont déjà donné lieu à un certain nombre de suites concrètes, dont notamment la création d'une zone industrielle à caractère régional. Une autre zone du même type sera par ailleurs créée dans le canton de Grevenmacher.

3. Les travaux publics

Quant aux travaux de grande voirie, les études d'impact concernant la collectrice du Sud et le contournement Sud-Est de la Ville de Luxembourg ont permis de prendre certaines décisions partielles. Suite aux réunions d'information et de consultation que le Gouvernement a tenues au début 1987 avec les conseils communaux des communes intéressées, le Gouvernement déterminera les tracés exacts à bref délai. La décision de principe de réaliser la section II de la route Luxembourg-Trèves ayant été prise par le Gouvernement, les résultats de l'étude d'impact concernant cette section seront connus au cours du mois d'avril. Les sections I et III de cette même route sont déjà en cours de réalisation, tout comme d'ailleurs le tunnel du Saint-Esprit et l'aménagement du Rond-Point Schuman, le contournement de Dudelange et celui d'Ettelbruck en direction de Friedhaff. Ce programme ambitieux est complété par les travaux de redressement du réseau routier existant, en mettant l'accent notamment sur la sécurité des piétons et la réduction de la vitesse à l'intérieur des localités.

L'enveloppe financière des fonds d'investissements publics a été augmentée en 1986 afin de pouvoir étendre le programme de construction de bâtiments publics, qui prévoit de nombreuses réalisations importantes dont le bâtiment technique des Postes et Télécommunications à Gasperich, le réaménagement des anciennes prisons du Grund et le nouvel immeuble à construire en remplacement de l'actuel hospice du Rham. Le Gouvernement entend ainsi satisfaire au double objectif d'améliorer les infrastructures et les équipements collectifs, notamment dans les domaines administratif et scolaire, et de contribuer efficacement à la relance de la construction.

4. La politique des transports

Les transports de marchandises par rail sont fortement tributaires de la production sidérurgique dans notre pays, et il n'est dès lors pas étonnant que les difficultés réapparus dans ce secteur se répercutent sur les résultats des chemins de fer luxembourgeois, qui voient leur situation financière se dégrader malgré les efforts de diminution progressive des effectifs de personnel.

Les projets d'investissements en cours ont comme but de limiter les dépenses d'exploitation et d'améliorer la productivité tout en maintenant le haut niveau de sécurité et en répondant aux besoins et exigences de la clientèle. Il s'agit notamment de la modernisation des installations fixes de la gare de Luxembourg et de la ligne du Nord et du renouvellement du parc du matériel moteur, programmé pour la prochaine décennie, et qui conduira à l'élimination progressive de la traction diesel.

En ce qui concerne le transport de personnes par route, on se dirige vers une forme d'organisation dépassant le

stade de la simple coordination inhérent au statut du R.G.T.R. pour arriver à une intégration des différents services publics par route en un réseau unique et faciliter la coordination entre le rail et la route.

Dans le secteur du transport routier de marchandises, le Gouvernement continuera ses efforts en vue d'arriver à un concept se traduisant par un renforcement de la structure d'organisation des entreprises leur permettant d'affronter avec un maximum de chance le marché unifié européen prévu pour 1992. Parallèlement la politique tendant à faciliter à nos transporteurs l'accès aux marchés de pays tiers par la conclusion d'accords bilatéraux sera poursuivie sans relâche.

La politique de la sécurité routière cherchera à agir sur le comportement des usagers des routes, sur la sécurité des véhicules et sur l'infrastructure routière tout en intensifiant les contrôles tant préventifs que répressifs.

L'instruction préparatoire au permis de conduire devra dorénavant faire davantage prendre conscience aux candidats de la responsabilité qu'ils assumeront comme futurs conducteurs à l'égard de leurs concitoyens.

En matière de transports aériens la tendance vers la hausse de l'activité aéroportuaire s'est encore accrue en 1986 pour atteindre à la fin de l'année des plafonds records dans les différents secteurs et notamment l'activité du fret a été marquée par une croissance remarquable.

Le projet d'extension de l'aéroport est définitivement terminé en ce qui concerne le prolongement de la piste et la mise en oeuvre d'une infrastructure radioélectrique, ce qui a permis à notre aéroport d'accéder à la catégorie II. Quant au bloc technique, le Gouvernement a décidé qu'il sera réalisé.

5. La politique de l'énergie

Quant à la politique de l'énergie, le Gouvernement poursuivra les mesures incitant aux économies d'énergie à travers la sensibilisation du consommateur et par les mesures d'encouragement des investissements contribuant à une utilisation plus rationnelle et efficace des ressources énergétiques.

Les négociations en vue du renouvellement des contrats de fournitures d'énergie électrique, d'une part, et la conclusion de contrats pour des quantités supplémentaires de gaz naturel, d'autre part, sont en cours et doivent aboutir à des conditions de fourniture avantageuses pour notre économie. Le Gouvernement entend dans ce domaine poursuivre sa politique de diversification des sources d'approvisionnement et le renforcement des infrastructures d'approvisionnement et de distribution, notamment en ce qui concerne le gaz naturel.

6. L'éducation nationale

Dans le domaine de l'éducation nationale, de nombreuses réformes sont en cours ou prévues, afin d'adapter continuellement l'enseignement aux nouvelles exigences que rencontrent les jeunes sur le marché de l'emploi ou dans l'enseignement supérieur.

En ce qui concerne l'école primaire, des propositions seront formulées quant au remaniement du plan d'études

et la redéfinition de la tâche du personnel. La formation du personnel de l'enseignement ménager familial sera améliorée, tout comme celle des éducateurs et moniteurs de l'éducation différenciée.

Au cycle d'observation et d'orientation de l'enseignement secondaire technique, un poids accru est accordé aux travaux pratiques et manuels, alors que pour le cycle moyen, de nouvelles formations ont été créées en collaboration avec les secteurs industriel et artisanal. Pourtant les jeunes continuent à montrer une nette préférence pour les orientations administratives et bancaires, tout comme pour la formation à plein temps à l'école en dépit des efforts entrepris pour les orienter vers le régime concomitant.

Les travaux préparatoires en vue de la réforme du cycle supérieur de l'enseignement secondaire tendent à donner plus de poids à la formation de base dans les classes de IVe et de IIIe et à intensifier la spécialisation dans les classes de IIe et de Ire. Des orientations proches des actuelles sections et options seront maintenues, mais une plus grande flexibilité pourra résulter de l'introduction d'un nombre limité de cours à options, afin de faciliter la transition vers les études supérieures choisies par l'élève. Le nouveau document de travail, qui sera soumis bientôt à l'avis de toutes les instances compétentes, contiendra également des propositions relatives aux critères de promotion et à l'introduction éventuelle d'un test national à la fin de la classe de IIIe.

Il y a lieu de signaler dans ce contexte que la réforme de la formation morale dans son ensemble est actuellement à l'étude, étant entendu que le Gouvernement estime qu'il est indispensable que tous les élèves de l'enseignement post-primaire suivent une formation de ce genre.

Dans le domaine de l'éducation des adultes, l'organisation des études secondaires du soir sera bientôt suivie de celle des études du soir de l'enseignement secondaire technique et de l'Institut supérieur de technologie.

Depuis le 15 septembre 1986, l'informatique a été introduite en Ve de l'enseignement secondaire et en 9e du secondaire technique. Etant donné l'importance de l'enjeu, la part des programmes consacrés à l'enseignement de l'informatique sera encore étendue et l'effort concernant la formation des enseignants et l'installation du matériel et la sélection des logiciels seront poursuivis.

L'orientation scolaire a été améliorée grâce à l'institution du Centre de psychologie et d'orientation scolaire qui a pour mission de faciliter pour les jeunes la transition de l'école vers la vie active ou l'enseignement supérieur.

Grâce à la nouvelle loi sur la recherche scientifique, il sera dorénavant possible d'associer les organismes, les services, les établissements d'enseignement supérieur ou universitaire publics d'une part, les entreprises industrielles ou sociétés de service privées d'autre part, dans des projets de recherche et de développement. Il s'agira par ailleurs de coordonner les activités des différents départements ministériels afin de les orienter dans leurs contacts internationaux vers les programmes de recherche susceptibles de produire des retombées économiques pour notre pays.

Dès à présent la création par règlement grand-ducal de trois centres de recherche publics auprès du Centre uni-

versitaire, de l'Institut supérieur de technologie et de l'Institut supérieur d'études et de recherche pédagogiques est envisagée.

7. Les affaires culturelles

La politique culturelle se concentrera sur quelques projets importants tels que le projet de loi sur l'enseignement musical ou la réorganisation des instituts culturels. La mise en place de nouvelles structures est également prévue, comme celles du Centre d'archives littéraires et d'études littéraires auprès des Archives de l'Etat, d'un Centre d'archives musicales auprès de la Bibliothèque nationale d'un Service d'action culturelle au sein du Centre pluridisciplinaire dont l'installation est prévue dans l'ancienne Abbaye Neumünster et d'une médiathèque nationale.

Afin d'améliorer les conditions de travail des artistes, créateurs et interprètes, le Ministère des Affaires culturelles élabore en outre un projet portant création d'un congé culturel.

8. L'éducation physique et les sports

Dans le domaine des sports, le Gouvernement continuera à assurer un support financier aux organismes et aux sportifs, notamment pour aider les fédérations à recourir aux services d'entraîneurs qualifiés.

Parallèlement le Gouvernement continue à encourager le sport-loisir, pour amener à la pratique d'une activité sportive le plus grand nombre de personnes possible.

Au niveau de l'équipement sportif, l'enveloppe financière consacrée au quatrième programme quinquennal a été considérablement augmentée en passant de 400 à 660 millions de francs. Dès à présent les travaux d'élaboration d'un cinquième plan ont par ailleurs été engagés. Il s'agira notamment de mettre en oeuvre l'agrandissement de l'Institut national des sports et d'analyser l'opportunité d'un élargissement des infrastructures sportives sur le plateau du Kirchberg.

V. La justice, la force publique et l'administration

1. La justice

Les activités du Ministère de la Justice concernant notamment, dans le domaine législatif, la poursuite de la refonte du code de procédure civile, le régime des peines et le projet de loi sur la répression de la criminalité économique, la réforme de l'instruction criminelle par la suppression de la cour d'assises et l'extension du régime des ordonnances pénales, le droit des sociétés ou encore la protection du consommateur. Des modifications ponctuelles de la législation civile sont également prévues avec le projet de loi concernant l'abus et le détournement des droits et par celui relatif à la responsabilité civile de l'Etat et des collectivités publiques.

L'organisation judiciaire se trouve améliorée grâce au renforcement de la Cour de Justice, du Cabinet d'instruction et du Parquet de Luxembourg. La création prévue d'un corps de police judiciaire profitera également aux conditions de travail.

Le Centre pénitentiaire de Schrassig est actuellement surpeuplé. Un soulagement partiel peut être espéré suite à la ratification de la convention sur le transfert des détenus étrangers, en attendant le réaménagement du Centre pénitentiaire agricole de Givenich.

2. La force publique

Suite à la révision du programme pluriannuel d'augmentation des effectifs des forces de l'ordre, les 120 nouveaux engagements prévus jusqu'en 1990 seront affectés en 1987 prioritairement aux brigades de gendarmerie et au commissariat central de la Ville de Luxembourg. L'accroissement substantiel des crédits budgétaires pour personnel seront doublés d'un effort financier considérable pour l'acquisition et la modernisation de l'équipement.

L'introduction d'une carrière subalterne dans nos forces de police, après le vote du projet de loi dont est saisie la Chambre des Députés, aura un effet positif sur l'exécution des missions de garde statique et de prévention. Jusqu'ici ces missions n'ont pu être effectuées que partiellement en raison du manque d'effectifs.

Tout en continuant à honorer fidèlement les engagements vis-à-vis de nos alliés dans le cadre de l'Alliance Atlantique, la réorganisation de l'Armée sera achevée dans le sens d'un renforcement des contingents destinés à la défense territoriale de notre pays.

La réforme de la formation générale des volontaires de l'Armée, telle qu'elle a été décidée l'année passée par le Gouvernement en vue d'une meilleure préparation des intéressés à un emploi dans le secteur public ou privé, est entrée dans sa phase de réalisation.

3. Les affaires communales

Dans le domaine de compétence du Ministère de l'Intérieur, un premier volet de la réforme de la loi communale de 1843 - celui relatif aux modifications concernant la composition des conseils communaux et de l'actualisation de la référence à la population effective des communes - a été réalisé de manière à pouvoir sortir ses effets dès les élections communales du mois d'octobre prochain.

La commission des affaires communales et de l'urbanisme de la Chambre est en train d'achever l'examen de la deuxième partie du projet de réforme de la loi communale.

A partir de l'établissement des nouveaux conseils communaux, les innovations apportées par le projet de loi pourront dès lors sans doute entrer en vigueur : allègement de la tutelle administrative, possibilité de recours au référendum, introduction de la motion de censure, institution de commissions spéciales chargées des intérêts des résidents étrangers, pour n'en citer que les plus importantes.

Comme annoncé en 1986, le Ministère de l'Intérieur s'est engagé sur la voie des travaux préparatoires pour une radiographie de la situation financière des communes, prévue au programme gouvernemental, et qui pourra aboutir à une réforme des finances communales.

Une consultation des communes conforme à la charte européenne de l'autonomie locale récemment ratifiée vient d'être lancée par lettre circulaire du 25 février 1986. Les

commissaires de district sont chargés de recueillir toutes les suggestions des communes avant de les soumettre au Service des finances communales accompagnées d'une note de synthèse de leur part et de leurs propres suggestions et remarques.

Parallèlement, les services du Ministère de l'Intérieur se sont lancés dans la saisine systématique de toutes les données disponibles sur la situation financière des communes. Le Ministère de l'Intérieur est en train de mettre sur pied l'outil informatique approprié et indispensable à ces travaux.

Une fois que toutes les données du problème seront disponibles, les recherches sur les coûts fonctionnels des communes, sur les relations intercommunales ainsi que sur les transferts de fonds publics entre l'Etat et les communes fourniront la radioscopie des finances des communes, la base à toute proposition de réforme ultérieure.

La loi sur l'aménagement des villes et autres agglomérations importantes fait actuellement l'objet d'un examen par un groupe interministériel auquel outre le Ministère de l'Intérieur participent les départements de l'Environnement et de l'Aménagement du Territoire. Cet examen vise à moderniser la législation existante et à assurer une meilleure harmonisation de la prise de décision en matière d'aménagement du territoire et d'urbanisme.

La législation sur le bail à loyer est à l'étude dans la commission spéciale de la Chambre. La nouvelle loi adaptera aux circonstances actuelles la législation remontant à trente ans, et plus précisément à 1955, adaptation que jusqu'à présent aucun Gouvernement, malgré d'itératives initiatives en vue d'une modification, n'a réussi.

4. La fonction publique.

En ce qui concerne la fonction publique, l'année 1986 a sans aucun doute été marquée par le vote de la loi du 27 août 1986 sur le régime des traitements des fonctionnaires de l'Etat.

Si cette loi a suscité l'intérêt du grand public, c'est que plusieurs mesures prévues par le programme gouvernemental ont été réalisées en cette même année 1986, de sorte que leurs effets ont été cumulés, ceci aussi bien du point de vue de l'impact sur l'opinion publique que de celui des répercussions budgétaires.

Rappelons en effet que le programme gouvernemental prévoyait en matière de politique salariale l'harmonisation des possibilités d'avancement, l'adaptation périodique des rémunérations sur la base d'une étude comparative des rémunérations dans le secteur public et privé, l'élimination des cas de rigueur ainsi que l'amélioration des traitements de début de carrière. La majorité de ces points ayant été réalisés, votre Chambre est sur le point de voter une nouvelle loi destinée à corriger les quelques lacunes et erreurs textuelles de la loi du 27 août 1986, les règlements grand-ducaux sur les grades de substitution entreront en vigueur sous peu, et les employés de l'Etat seront assimilés à l'ensemble des mesures en question.

Deux projets de loi ont par ailleurs été déposés à la Chambre des Députés. Le premier a comme objectif principal de régler de façon nouvelle le congé pour travail à

mi-temps dans le cadre de la modification du statut des fonctionnaires. Le deuxième vise à étendre à l'administration publique les règles et précautions prescrites pour les établissements privés, en matière de sécurité.

Le problème de l'indemnisation des heures supplémentaires devra également être réglé au cours de cette année.

Enfin je voudrais relever que l'année 1987 sera placée sous le signe d'une meilleure mise en valeur des ressources humaines dans la fonction publique luxembourgeoise par la mise en oeuvre des cours de recyclage, l'introduction de la bureautique et la stabilisation des effectifs.

VI. La politique des finances publiques: budget et fiscalité

C'est en soulignant une fois de plus l'importance des liens qui unissent, dans les deux sens, le secteur public à l'ensemble de l'économie et du social que je voudrais aborder le chapitre final de ma déclaration consacré à l'examen des finances publiques. L'évaluation et l'analyse du secteur public ne présentent effectivement un intérêt que si on les situe dans le cadre économique plus général dont ce secteur subit l'action et qu'il contribue à former.

La période de crise prolongée que nous venons de traverser a été à l'origine d'un gonflement progressif du secteur public, les dépenses de l'Etat exprimées par rapport au produit national brut étant progressivement passées de 24% en 1974 à 32% en 1983. C'est à partir de cet effort de solidarité exemplaire que la restructuration économique a pu être engagée et que, profitant de ces bases assainies ainsi que du redressement de la conjoncture mondiale, l'économie luxembourgeoise a pu repartir de bon pied. Quant aux dépenses de l'Etat exprimées par rapport au PNB, elles sont retombées actuellement à 26%, soit un niveau légèrement supérieur à celui d'avant-crise.

Le secteur public n'a cependant pas seulement subi cette évolution économique, mais il l'a accompagnée, voire infléchie, en agissant de façon positive sur les conditions du redressement. La reconstitution de la marge de manoeuvre du côté des instruments de la politique structurelle avec, notamment les potentialités d'investissement direct qui en découlent, le développement sélectif de certaines dépenses, tant sur le plan purement économique - loi-cadre, recherche et innovation, loi agricole - que sur le plan socio-économique - revenu minimum garanti, allocations familiales, aides au logement, traitements dans la fonction publique -, enfin, des allègements fiscaux notables, voilà toute une gamme d'initiatives qui n'ont certainement pas manqué d'exercer leur influence sur l'évolution des agrégats macro-économiques.

Tout en relevant au passage les atouts que renferme cette grande flexibilité en matière de gestion des finances publiques pour une économie de petite taille extrêmement ouverte sur l'étranger, je voudrais aborder directement la question de l'opportunité des choix contractés. Les orientations qui se trouvent à la base de la politique budgétaire et fiscale du Gouvernement n'étant guère remises en cause, les critiques se sont en effet concentrées sur l'équilibre interne et l'ampleur des mesures entreprises. La présente déclaration fournit une occasion propice pour vérifier, avec un certain recul, le bien-fondé des options retenues.

Première question : l'équilibre entre mesures structurelles et conjoncturelles ou, si vous préférez, le timing des différentes mesures a-t-il été choisi de façon appropriée compte tenu notamment de l'évolution de la conjoncture?

D'aucuns ont reproché au Gouvernement d'avoir trop longuement utilisé sa marge de manoeuvre budgétaire aux fins de restauration de l'assise financière qui permet à l'Etat d'exercer une action prolongée sur l'amélioration des structures économiques. Or cette action structurante, le Gouvernement l'a menée de mi-84 à mi-86, c'est-à-dire au cours d'une période marquée encore par un taux d'inflation élevé, ainsi que par une demande extérieure forte entretenant la croissance. C'est précisément à partir de 1986, c'est-à-dire au moment où des facteurs exogènes ont fait essouffler la dynamique entretenue jusque-là par la demande extérieure que le Gouvernement a commencé à intervenir directement tant sur les conditions de l'offre que sur la demande. Le fait que cette action a pu être pratiquée en période de décélération des prix en a amélioré encore l'impact. Les perspectives économiques envisagées pour 1987, tant pour l'offre que pour la consommation privée, les investissements ou encore les prix, reflètent l'effet bénéfique des choix et du timing retenus.

A l'occasion des derniers débats budgétaires le choix le plus commenté a sans doute été celui de la pondération des efforts entre les mesures visant l'offre et celles visant la demande. Cet état des choses ne saurait surprendre, étant donné qu'il s'agit en l'occurrence de décisions affectant directement la répartition des revenus.

Je saisis l'occasion qui m'est aujourd'hui offerte pour rappeler que plus d'un tiers de la marge de manoeuvre du budget 1987 a profité directement aux entreprises, soit sous forme d'allègements fiscaux, soit sous forme de dépenses promouvant l'investissement. Au titre des seuls allègements fiscaux, un montant absolu plus élevé est certes revenu aux personnes physiques, mais, exprimé par rapport à la charge fiscale relative, l'allègement le plus substantiel a été accordé aux entreprises. Aussi, et sur le moyen terme, vient-on d'assister à un double glissement partiel de la charge fiscale, à savoir des entreprises vers les ménages et des impôts directs vers les impôts indirects.

Evitons ce faux débat entre politiques de l'offre et politiques de la demande. Le policy-mix s'est imposé un peu partout et ceci indépendamment des partis politiques qui ont la responsabilité des affaires. Ainsi, et tout en ne négligeant aucunement les contraintes qui nous sont imposées de par le haut degré d'ouverture de notre économie, force est de constater que l'encouragement de la demande c'est également l'investissement privé, et c'est également par le biais de l'accroissement des revenus disponibles, la promotion de l'épargne ainsi que de l'investissement des particuliers, notamment sous forme de logements.

Troisième point d'achoppement : l'envergure des mesures fiscales décidées ou, d'un angle de vue global, une utilisation suffisante de la marge budgétaire disponible.

Je ne voudrais pas me cacher derrière l'ordre de grandeur des allègements fiscaux accordés qui, en atteignant un total de 8 milliards de francs et en dépassant donc 3% du PIB, ne laissent cependant guère planer l'ombre d'un doute. C'est en incluant dans mon raisonnement les données budgétaires les plus récentes, c'est-à-dire celles du compte

visionnel pour 1986, que je voudrais affiner l'examen de la question.

Le budget définitif pour 1986 se soldait par un excédent de recettes de près de 350 millions de francs. Dans l'état actuel des choses, on peut avancer que cet excédent augmentera de plus de 3 milliards pour dépasser ainsi les 3,5 milliards. Comment cet excédent se décompose-t-il?

- Du côté des recettes ordinaires tout d'abord, nous notons une amélioration de quelque 5 milliards de francs. Parmi les plus values les plus significatives figurent :

* l'impôt sur le revenu des collectivités	+ 1.900 mio
* l'impôt sur les traitements et salaires	+ 950 mio
* la TVA	+ 700 mio
* les taxes de télécommunications	+ 300 mio
* les intérêts des fonds en dépôt	+ 1.100 mio

Ces plus-values s'expliquent en grande partie par l'évolution économique globalement satisfaisante enregistrée en 1986. Il convient cependant d'être attentif au fait que l'ordre de grandeur des plus-values - 5 milliards, rappelons-le - est en régression par rapport à celui enregistré en 1985 - environ 7,5 milliards -.

Si la décélération des prix ainsi qu'une évaluation plus réaliste des prévisions budgétaires ne sont certes par étrangères à cet état des choses - le dépassement des prévisions tombant de 10% en 1985 à environ 6-7% pour 1986 -, il ne faut cependant pas perdre de vue que le taux de progression annuelle des recettes ordinaires a sensiblement fléchi : de 10,5% en 1985, il est tombé à moins de 3% en chiffres bruts et à un peu plus de 5% si on neutralise l'effet probable des allègements fiscaux contenus déjà dans le budget de 1986.

- Cette plus grande véridicité budgétaire se retrouve aussi du côté des dépenses. Avec un montant légèrement inférieur au milliard, le dépassement des prévisions budgétaires ne se situe en effet que légèrement au-delà de 1%. Voilà encore une amélioration sensible qui ne devrait pas échapper à votre Chambre qui veille, à juste titre, au respect scrupuleux de ses prérogatives en matière budgétaire!

- Rappelons enfin que comme cela avait été annoncé dans le cadre des débats budgétaires, le Gouvernement n'a pas procédé à l'émission de l'emprunt initialement prévu d'un milliard de francs.

Cet excédent de recettes de plus de 3,5 milliards peut-il maintenant être interprété comme étant l'expression d'une marge de manoeuvre effectivement inutilisée? Pour y répondre, il faut tout d'abord tenir compte du fait que cet excédent reste substantiellement inférieur à l'excédent de 6 milliards dégagé encore au moment du compte prévisionnel de 1985. Ensuite, et surtout, il faut bien avoir à l'esprit les allègements fiscaux substantiels de 5 milliards figurant au budget de l'Etat pour 1987. Un excédent de recettes ne doit donc certainement pas être projeté tel quel pour l'avenir, ni quant à son ampleur, ni même quant à son existence.

Enfin, et il faut bien l'avouer, les problèmes sectoriels que nous venons de rencontrer sur le marché de l'acier

ainsi que les mesures à caractère général de lutte contre le chômage qui en découlent ne nous laissent guère le choix quant à l'affectation des plus-values précitées. Tout en réservant à votre Commission des Finances et du Budget la primauté des propositions budgétaires en la matière, je peux cependant vous indiquer dès à présent qu'au moins la moitié des sommes disponibles devra être versée au fonds de chômage afin d'assurer le financement des mesures sociales proposées, et notamment de la préretraite.

Ce mode de financement s'impose, étant donné que le Gouvernement n'entend nullement revenir sur l'ampleur des mesures fiscales arrêtées et notamment sur la réduction à 5% du taux de l'impôt de solidarité. Si la durabilité des allègements fiscaux accordés ne sera donc aucunement remise en cause, il n'en reste pas moins que l'apparition de ces contraintes nouvelles donne tort à tous ceux, et ils étaient nombreux, qui, il y a quelques mois à peine, demandaient des allègements supplémentaires que ce soit en matière d'impôt de solidarité ou concernant d'autres types d'impôt.

En ce qui concerne précisément ce paquet d'allègements fiscaux ficelé à la fin de l'année passée - paquet qui comprenait tant des mesures tarifaires que des réformes structurelles tel que l'abolition pure et simple de certains impôts -, nous avons maintenant l'occasion d'en apprécier le contenu à la lumière des projets de réforme fiscale qui ont vu le jour un peu partout dans le monde industrialisé.

A l'occasion d'un colloque international récemment organisé par l'OCDE au sujet de ces réformes, nous avons pu vérifier le bien-fondé des options qui se trouvent à la base des mesures décidées chez nous. Je ne reviendrai plus sur l'ampleur tout à fait exceptionnelle des mesures, ampleur qui s'explique évidemment aussi en partie du fait des mesures introduites par la loi du 1er juillet 1983.

Je retiendrais cependant que notre réforme est la seule qui ne finance pas, ni en totalité, ni en partie, l'allègement pour les uns par un alourdissement de la charge pour les autres. Alors que chez nous personne n'a vu sa charge contributive s'accroître, l'approche adoptée ailleurs a été celle d'un abaissement des taux financé par un élargissement de l'assiette de ce même impôt ou encore par un relèvement d'autres catégories d'impôt, donc par un simple déplacement de la charge fiscale.

Cet effet économique globalement et individuellement favorable ne doit pas être sous-estimé. Il vient renforcer d'autant les atouts d'un prélèvement obligatoire qui se situe actuellement déjà dans la moyenne des pays industrialisés et qui ne peut donc pas être qualifié de frein au développement des activités. En ramenant le prélèvement obligatoire en-dessous de la moyenne OCDE et CEE, les mesures fiscales nous font retrouver notre position relative d'avant crise et améliorent donc notablement la position concurrentielle de notre économie tant pour les entreprises établies que pour les investisseurs potentiels.

Ceci dit, les allègements fiscaux ne nous dispensent pas de pousser davantage encore notre analyse pour dégager les orientations du moyen et long terme. Nous resterons maître de certaines des options possibles en matière de législation fiscale, d'autres nous seront imposées dans le cadre de la réalisation du grand marché intérieur. Aussi ne devons-nous aucunement nous reposer sur nos lauriers,

mais il nous faudra persévérer dans la voie du renouvellement permanent.

Nous ne pouvons progresser dans la réduction de l'interventionnisme de l'Etat qu'à condition bien-sûr que le secteur privé fasse un usage approprié de la liberté d'action retrouvée, mais aussi que le secteur public réussisse à maîtriser l'évolution de ses dépenses. Cette maîtrise s'avère difficile, étant donné que des solutions exclusivement fiscales restent insuffisantes tant du point de vue économique que du point de vue social. La politique fiscale ne peut porter tous ses fruits qu'à condition d'être insérée dans une politique plus globale.

Il n'est donc pas étonnant que pour l'immédiat, c'est-à-dire pour l'élaboration du projet de budget pour 1988, le Gouvernement tienne à ce que les crédits courants proposés par les différents départements ministériels laissent subsister une marge de manoeuvre suffisante pour la réalisation de certaines mesures prioritaires du programme gouvernemental.

La mise en oeuvre d'une norme d'augmentation des dépenses publiques se basant sur l'hypothèse d'une hausse de la moyenne annuelle des cotes d'application de l'échelle mobile des salaires de 0,8% imposera évidemment des limites très strictes à l'évolution des dépenses au projet de budget pour 1988. Compte tenu de la rigueur budgétaire qui caractérise l'exécution des budgets 85 et 86 ainsi que la progression très faible des dépenses prévues dans le budget de 1987, on peut valablement estimer que la maîtrise des dépenses puisse effectivement être assurée à court terme.

C'est donc plutôt dans le moyen terme, c'est-à-dire au courant des années 90, que des problèmes de financement peuvent se poser au sein du secteur public. Je ne reviendrai pas in extenso sur ces risques latents des finances publiques auxquels le Ministre délégué au Budget ainsi que moi-même, en ma qualité de Ministre des Finances, réservons, depuis des années déjà, une place importante dans nos discours budgétaires respectifs. Les problèmes sectoriels qui viennent de ressurgir, notamment ceux rencontrés par la sidérurgie et les dépenses à caractère social qui en découlent, ne sont certainement par de nature à réduire en quoi que ce soit ni l'envergure, ni la réalité de ces risques.

Il y va de la compétitivité de notre économie et donc, en fin de compte, du bien-être général! C'est précisément cette position concurrentielle de nos entreprises qui s'est améliorée au cours des dernières années.

En se basant sur la rémunération des salaires par tête, déflatée par les prix du PIB et divisée par la productivité du travail, c'est-à-dire en quelque sorte sur le coût du travail productif, nous constatons qu'au cours des années 1971-1981, le Grand-Duché a enregistré un renchérissement annuel moyen de 2,5 %, alors que l'évolution dans la Communauté a été caractérisée par une réduction du coût de 0,9%. De 1981 à 1985, la situation relative s'est retournée en notre faveur: chez nous les coûts salariaux unitaires ont regressé de 15%, alors qu'ils ont stagné pour l'ensemble de la Communauté et que nos principaux partenaires dans la Communauté n'ont pu enregistrer qu'un recul du coût du travail limité à 5-8%.

Voilà la traduction partielle de l'effort de solidarité nationale sur les conditions de production des entreprises! Tout en reconnaissant donc l'existence d'un certain besoin de rattrapage et tout en comprenant les velléités visant à un

rééquilibrage dans la répartition des revenus, le Gouvernement se doit d'avertir les acteurs de la vie économique et sociale des risques réels inhérents à une progression trop rapide des rémunérations, qu'elles relèvent du secteur privé ou du secteur public. En accordant des allègements fiscaux substantiels et en mettant en oeuvre d'autres mesures de politique familiale et sociale les pouvoirs publics ont précisément contribué à un relèvement notable des revenus disponibles sans que les coûts de production ne s'en ressentissent.

La marge de manoeuvre budgétaire actuelle étant ainsi largement affectée, la tentation est évidemment grande pour avoir recours à d'autres réserves financières, accumulées notamment dans le domaine de la sécurité sociale.

Ce faisant, il ne faut évidemment pas perdre de vue les mécanismes internes de ces régimes et les problèmes démographiques et autres qui ne manqueront pas de se manifester à court, moyen, voire à long terme. Toute mesure entraînant un besoin de financement supplémentaire, besoin qui n'est que reporté dans le temps, doit être décidée en connaissance de cause, c'est-à-dire en tenant compte de ses effets sur les potentialités de développement ultérieur. Le mode de financement envisagé pour couvrir les dépenses supplémentaires - budgétisation ou relèvement des cotisations - ne modifie que la répartition des charges! il ne modifie en rien l'ampleur de la charge qui pèsera sur l'économie nationale.

En guise de conclusion à l'examen des finances publiques, je voudrais insister sur les atouts et les potentialités de croissance que renferme la situation actuelle. Il appartient dès à présent à tous les acteurs de la vie économique et sociale, qu'ils relèvent du secteur privé ou du secteur public, de faire un bon usage de cette marge de manoeuvre retrouvée. Nous avons pu vaincre dans le passé des problèmes d'envergure, il nous devrait donc être possible aujourd'hui de freiner nos appétits et de ne pas compromettre par des actions irréfléchies axées sur le court terme l'avenir économique et social, c'est-à-dire le bien-être du pays.

VII. Conclusion

Au cours de la longue période de crise économique qui a commencé en 1975, et en vue de dépasser celle-ci, notre pays a fait preuve d'une exemplaire solidarité nationale. Les sacrifices n'ont certes pas été spontanés et ils étaient souvent accompagnés de murmures et de gémissements! il n'en reste pas moins vrai qu'ils ont fait l'objet d'un large consensus de tous les milieux concernés.

De ce fait, le Grand-Duché a non seulement donné à l'Europe et au monde un exemple souvent cité. Il a surtout agi avec sagesse, en réduisant au minimum les dégâts économiques causés par une récession importée de l'étranger, et en maximisant les chances d'une reprise aussi rapide que possible. Nous avons réussi à éviter les licenciements en masse et les déséquilibres budgétaires qui ont frappé tant d'autres pays.

Avec le retour à la normale, il était compréhensible que des voix s'élèvent pour exiger la prompte abolition des mesures d'austérité. Le Gouvernement, avant de donner droit à ces revendications, a préalablement pris toutes les précautions nécessaires pour éviter une nouvelle déstabi-

lisation de l'économie. Nous avons donc veillé en premier lieu à reconstituer les réserves de trésorerie indispensables pour redonner à l'Etat sa marge de manoeuvre et à recréer, par une politique dynamique de diversification des activités favorable aux investissements, à la recherche et au développement, les bases d'une économie compétitive et génératrice d'emplois nouveaux. Ensuite seulement nous nous sommes vus en mesure de concéder, sans mettre en péril les acquis de la solidarité, des réductions successives et très substantielles de la charge fiscale, tant pour les entreprises que pour les ménages, de relever des allocations sociales existantes et d'en introduire de nouvelles, avant tout pour les plus démunis et pour les familles, de combattre la pauvreté par un revenu minimal garanti, d'ajuster le salaire social et les pensions du régime contributif, mais aussi de combler le retard accumulé des rémunérations des agents de l'Etat.

On dit que l'appétit vient en mangeant. Et voilà des concitoyens de plus en plus nombreux - parfois surtout des dirigeants de groupes de pression sentant le besoin de se profiler - qui se découvrent une vocation de revendicateurs. Loin de moi l'idée qu'aucune de ces exigences nouvelles, qui fusent de toute part depuis des semaines et des mois, ne soit justifiée. Mais prise dans son ensemble, cette avalanche d'exigences, avancées souvent sur un ton démesuré et accompagnées de menaces de toutes espèces, constitue un danger grave pour la communauté dans son ensemble. Certaines au moins des propositions avancées ne sont pas exemptes d'une certaine démagogie. Il importe peu du reste que les mesures proposées soient à charge du budget de l'Etat, des établissements de la sécurité sociale, ou des entreprises privées. Ce qui compte, c'est le simple fait qu'il faut d'abord gagner le pain qu'on se propose de distribuer. On peut certes le distribuer de différentes façons, mais nous n'allons pas assister à une miraculeuse multiplication du pain distribuable.

Ne soyons pas dupes: l'énorme niveau de chômage que connaît l'Europe dans son ensemble est intimement lié au manque de compétitivité de notre vieux monde face au reste de la planète, ou si vous voulez, aux charges excessives qui pèsent sur les prix à l'exportation et qui proviennent de ce que les coûts salariaux se doublent de charges sociales et de charges fiscales et dépassent de ce fait le niveau de la productivité. Certes, le Luxembourg a pu s'assurer un plein emploi que lui envient ses voisins et partenaires, mais les créneaux particuliers que nous avons su occuper dans les échanges internationaux de biens et de services ne sont pas exempts de fragilité.

N'oublions donc pas à quel point nous sommes tributaires de l'étranger, tributaires de l'écoulement de nos produits et services dans l'environnement hautement compétitif des échanges mondiaux. Si nous perdons de vue ces dures réalités, nous serons très vite les victimes de notre insouciance.

En rappelant sans ménagement ces quelques vérités, je n'ai pas voulu brosser le tableau d'un avenir sans prospérité et sans espoir. Au contraire: je suis fier avec vous de ce que tous les observateurs internationaux sans exception attestent au Luxembourg la situation économique la plus saine de toute l'Europe, mais c'est précisément cet acquis qu'il faut résolument défendre contre des revendications sans fin et contre la tentation - elle existe aussi pour les hommes politiques, vous le savez bien - d'emprunter la voie

de la facilité qui mènerait vite à la débâcle. Mais en suivant tous ensemble la voie de la sagesse, nous allons réus-

sir le pari sur l'avenir qui assurera, au-delà du court terme, la prospérité persistante de notre pays et de ses habitants.

Le 30e Anniversaire de la Signature des Traités de Rome

A Luxembourg de nombreuses cérémonies ont eu lieu à l'occasion du trentième anniversaire de la signature des Traités de Rome. Diverses autres manifestations sont encore prévues au cours des prochains mois pour commémorer l'évènement important que constitue la journée historique de la signature du 25 mars 1957 sur la voie de la construction européenne. C'est ainsi que Monsieur Jacques Santer, Président du Gouvernement, Ministre d'Etat, a prononcé une allocution au cours de l'émission télévisée «Hei Elei - Kuck Elei» du dimanche 22 mars 1987. Des discours furent également prononcés le 25 mars 1987 au cours de la séance publique de la Chambre des Députés par Monsieur Léon Bollendorf, Président de la Chambre des Députés, et par Monsieur Jacques F. Poos, Ministre des Affaires étrangères. Nous reproduisons ci-après le texte de ces discours prononcés à l'occasion du 30e anniversaire des Traités de Rome.

Usprooch vum Här Jacques SANTER, Staatsminister, fir d'Geleënheet vun den 30 Joer vun dem Traité vu Roum

E Mëttwoch, de 25. März sin et 30 Joer, datt zu Roum den Traité ënnerschriwe gin as, deen de Fong vun der Europäescher Communautéit geluecht huet.

Wann een dat esou ouni Emschreibung an Explicatioun seet, dann as et eng dréche Saach, vun deer den eenzelen Europäer, a bestëmmt och den eenzele Lëtzebuurger nët besonnesch vill matkritt huet, vläicht och nët e sëllegen hält, et sief dann, hie géng sech en etlech fundamental Gedanken iwer de Sënn an den Zweck vun der Europäescher Communautéit maachen:

Wien d'Geschicht vun de leschten 200 Joer kuckt, dee weess, datt praktesch keng Generatioun vergaang as, an deer nët dëst oder dat europäescht Land, aus economescher Nout eraus, oder duerch politesch Problemer mat aneren uneneegeroden as: wien un den éischten an apaart den zweete Weltkrich denkt, dee versteet, wéi wichteg et war, datt an de fofzeger Joren eng Iddi an d'Praxis ëmgesat gin as, déi als Ideal oder als Utopie zënter Jor an Dag a gescheite Käpp gewuess war, bis de Robert Schuman den 9. Mee 1950 séng berühmt Déclaratioun zu Paräis gemaacht huet, déi d'Kuelen a Stolproduction vu Frankräich an Däitschland, den zwéin Ierffeinden, ënnert een Hutt bruecht huet. Domat war d'CECA gebuer, fir déi iweregens Lëtzebuerg 1952 materiell d'Wéi gestallt huet. Dofir as et och nët verwonnerlech, datt esouvill Leit hei nach haut vun der CECA schwätzen, wa si d'Europäesch Communautéit mengen... Mä d'Communautéit geet vill méi wäit mat deem, wat den Traité vu Roum als groussen Zweck 1957 virgesäit. Wuertwiirtlech geet an deem Traité rieds vun engem »fondement d'une union sans cesse plus étroite entre les peuples européens! Ower d'Pappe vun der grousser Iddi - ënnert hinne vrun allem de Jean Monnet - an d'Politiker déi de Gedanken an d'Realitéit ëmsetze sollten - Schuman, Adenauer, de Gasperi, Spaak a Joseph Bech - si hun sech vun Ufank u keng Illusiounen iwer dee komplizierten, schwéieren a laange Wee gemaach, deen eng Europäesch Communautéit misst goen; si waren sech

ës bewosst, dat Länner an Natiounen mat esou déiwe verschiedene Wuurzelen, an der Geschicht wéi an der Kultur, mat deelweis esou verschiddenen a vitalen Interessen op economeschen Plang nët duerch ee Fiederstreich iwer ee Leescht ze zéie wiren; si hun och klor agesin, datt déi éischt Zesummenarbecht nët op politeschem a reng mënschlech Gebitt, mä op economescher Basis misst gemaach gin. De Robert Schuman hat et vu virof erkannt a gesot: »L'Europe ne pourra naître subitement ni tout d'une pièce, on la bâtitra avec des réalisations concrètes propres à créer avant tout une solidarité effective». D'Idealer vun europäescher Solidaritéit a Bröderlechkeet kommen nët laansch déi haart Wiirklechkeet vun de materiellen Existenzen, Intressen an nationalen Egoismen. Dofir as aus dem communautairen Europa fir d'alleréischt eng economesch Intressen-Associatioun gin, an deer d'Fachleit vun den eenzele Spezialitéiten an d'Technocraten den Toun ugin; an dofir as sech och nët driwer ze wonneren, dat d'Europäesch Communautéit fir déi meescht Leit vläicht e Rappen a Räissen ëm Virschreften a Reglementer, ëm Agrarpräisser, Stol- a Mëllechquoten zu si schéngt... gewëss, dat as et och, ower d'Wiirder an de Geescht vum «Traité de Rome» gi vill méi wäit, a wäit méi déif!

Solle mir nët emol, aplaz nëmme vun deem Schwirgen an Negativen ze schwätzen, iwerdenken, datt sech an de leschten 30 Joer 6, dun 9 an 10, an haut 12 Länner méi no komm sin; solle mir nët emol éierlech feststellen, datt d'Europäesch Communautéit téscht den zwou Super-Weltmechten nët nëmme e Puffer, mä en absolut gläich wertege Partner as, mat deem si rechne mussen, ob dat op kulturellem, industriellem oder allgemeng economeschem Plang as; solle mir nët emol méi eraustellen, dat eis Europäesch Communautéit breet an zolidd mat iwer 60 Länner aus der Drëtter Welt verbonn as... a solle mir virun allem nët grouss Hoffnungen an déi Communautéit setzen, déi eise Kanner a Kandskanner ënnereneen an uechter d'Welt Chancen ofsécher an ubidd, ouni déi hir Generatiounen vläicht am haarden Existenzkampf op verluerener Plaz géng stoen, oder op d'mannst nëmme als Statisten e Klappstull kriteren.

Grad mir Lëtzebuurger misste bal am beschte verstoen, datt eng gutt Zukunft fir Europa nëmme méiglech as, wa mir äis d'Hand gin. Déi reng technesch an economesch Phase vun europäeschen Opbau as zwaz nach laang nët eriwir, ower dach esou wäit, datt daat sougenannt »Europa vu de Birger» méi grouss Schrëck muss maachen. Mir sin, ee Gléck!, haut ënner äis an Europa esou wäit vu Krichsgefor ewech, datt mir äis et leeschte kënnen, aner Zukunftspläng ze maachen; et as villes geséint, gesat a geplanzt gin an deenen 30 Joer zënter dem «Traité de Rome» et as Zäit, datt dat elo zerguttst stackt; ower dat geet nët ouni Schaffen, a gewëss och nët ouni Reiwereien... esou wéi dat an de beschte Familje virkënn. Wat Europa de Courage méi géng verléieren, wat anerer es méi kriteren ower wat eise Courgae méi grouss as an eise klore Wëlle méi staark, wat mir äis méi Respekt verschafen.

An deem Sënn bleift dat ëmmer wouer, wat de Joseph Bech gesot huet: Et as ewell villes geschitt, ower et bleift

nach alles ze maachen! Also handelt et sech, nom Ausdrock vum Churchill ëm eng «création continue» op dem Fëllement vun deem, wat eis Virgänger vrun 30 Joer ze Roum geschaf hun; nët fir dobäi stoen zu bleiwen, mä fir ëmmer op en neits d'Problemer ze erkennen, d'Chancen ofzesëcheren an den Erfolleg méi grouss ze machen.

Mir mussen äis es bewosst sin: et gët hautzedaags fir eist Land keng Alternativ fir d'Europapolitik!

- ouni e wirtschaftlecht a sozialt gëeent Europa hätte mir eise Liewesniveau ni esou eropschrauwe kënnen,
- ouni e staarkt Europa hätte mir nët iwer méi wéi 40 Joer de Fridde sëchere kënnen - déi längste Friddensperiod iwerhaapt vun eiser Geschicht -.

Europa geet äis duerfir all an och direkt an eisem dagdeeleche Liewen eppes un. Duerfir solle mir alleguer zesumme mat upaken, fir deem Vertragswierk vu vrun 30 Joer eng nei Dimensioun ze gin, dat iwregens am Dezember 1985 grad hei zou Lëtzebuerg an ënner Lëtzeburger Präsidenz ausgebaut a verfeinert goouf - fir all déi villsäitig Méiglechkeeten un wirtschaftlechen, sozialen, technologeschen a kulturelle Plang profitéieren ze kënnen, déi aus engem Europa vun 12 Länner mat 320 Milliounen Birger mat héiger Civilisatioun erauszehuele sin. Loosst äis zesummen un engem Europa vu wirtschaftlech Opschwonk a sozialer Gerechtegkeet bauen; loosst mer mateneen un engem Europa schaffen, an deem och eist Land a Fridden a Fräiheet séng eegen Hoffnunge verwiirkleche kann.

Dat si mir eise Kanner a Kanndskanner schëlleg!

Discours de Monsieur Léon Bollendorff, Président de la Chambre des Députés

Le 25 mars 1957, il y a exactement 30 ans aujourd'hui, dans une cérémonie solennelle au Capitole de Rome, furent signés les Traités instituant la Communauté Economique Européenne et la Communauté Européenne de l'Energie Atomique. «Ce Capitole», comme le disait un de nos hommes d'Etat, «où s'élève la plus belle statue équestre du monde, portant la plus haute figure de la royauté humaine, le philosophe-empereur Marc-Aurèle, dans laquelle le pouvoir s'humanise et l'humanité prend le sceptre sans renier l'humanité.»

A cette occasion, notre Ministre des Affaires étrangères de l'époque, M. Joseph Bech, qui était accompagné de M. Lambert Schaus, Ministre plénipotentiaire et cosignataire du Traité, paraphrasait, dans un discours remarquable, l'appel que le tenace et clairvoyant Caton n'avait cessé d'adresser au Capitole même, il y a 2.000 ans, à ses compatriotes indifférents aux dangers qui les menaçaient en disant: «Ceterum censeo Europam esse aedificandam». Ce furent en effet les fondations d'une vaste construction qui furent posées ce jour-là en ce haut lieu de l'antiquité, un édifice, qui, comme les cathédrales du Moyen-Age, allait demander de longues années de réalisation et qui, comme beaucoup d'entre elles, reste inachevé.

Bien avant les années 50, le Luxembourg avait reconnu la nécessité d'une coopération et intégration plus poussée au niveau européen. Et si M. Joseph Bech, ce «patriarce de l'Europe», comme l'avait intitulé un grand journal étranger au moment de son décès, n'a cessé tout au long de sa brillante carrière politique de multiplier ses efforts pour

consolider la neutralité et l'indépendance de son pays, il a en même temps été avec d'illustres compatriotes un Européen convaincu longtemps avant la naissance du Marché commun, guidé sans doute par le désir et l'anxiété d'organiser durablement la paix en Europe.

N'est-il pas remarquable que dès avant la fin de la Deuxième Guerre Mondiale, M. Bech avait plaidé en faveur de l'intégration économique de l'Europe et affirmé la nécessité d'inclure l'Allemagne vaincue dans le nouvel ordre international? En effet, au cours des années sombres de l'exil - en juin 1942 - il déclara devant le Comité des affaires étrangères de la Chambre des représentants américaine: «In my view Europe is ready to unite - at least economically», ce qui montre sa clairvoyance, et ajouta: «There is Germany. And Germany cannot be excluded from the European Community», ce qui prouve son courage. De même, M. Bech avait compris que l'intégration européenne ne pourrait se faire que grâce à une réconciliation et une alliance franco-allemande.

Si Rome n'a pas été bâtie en un jour, il en est de même de la construction de l'Europe. Aussi ses fondateurs étaient-ils conscients qu'il faudrait de longues années pour que le rêve d'une Europe construite et unie dans le labeur de tous ses fils devienne une réalité. Ce que les pères de l'Europe, les De Gasperi, Adenauer, Monnet, Schuman, Spaak, Bech avaient prévu à l'époque, s'est confirmé au cours des trente années écoulées: la voie de l'unité de l'Europe était semée et reste parsemée d'hésitations, de déceptions et d'oppositions et la construction européenne a connu au fil des ans des hauts et des bas. Mais les pères de l'Europe étaient conscients que seule une Europe unie pourrait redonner au vieux continent sa vigueur de production, sa grandeur et la place parmi les peuples qui lui revient de par son passé et sa civilisation. Si la signature des Traités en 1957 constituait, sur la route ardue menant à l'Europe unie, une des étapes les plus marquantes, elle n'a pu être réalisée que grâce à d'importants travaux préparatoires. C'est précisément à ces travaux préparatoires que le Luxembourg a apporté une contribution significative. En effet, les dirigeants politiques luxembourgeois avaient compris très tôt qu'il était de l'intérêt de notre petit pays de s'ouvrir sur le monde et de devenir le protagoniste d'une véritable intégration des pays européens. «Parce que nous sommes de bons Luxembourgeois, nous serons de bons Européens» disait M. Bech.

Sans vouloir faire aujourd'hui et en ce lieu un long historique des pourparlers, des efforts mais aussi des échecs qui avaient précédé la journée solennelle et historique du 25 mars 1957, j'aimerais relever qu'après l'entrée en vigueur du Traité instituant la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier, signé à Paris, le 18 avril 1951, et qui constituait la première grande réalisation de l'Europe supranationale, les six Etats membres de la Communauté avaient été amenés, par les circonstances politiques, à élaborer le traité instituant la Communauté européenne de défense. Ce traité avait toutefois été rejeté par l'Assemblée Nationale Française en 1954 et ce rejet avait marqué un arrêt dans la construction d'une Europe unifiée. De nouveaux efforts furent faits ensuite par les pays de l'Europe Occidentale en vue de progresser dans la voie de la construction de l'Europe, efforts qui ont mené à la constitution de l'Union de l'Europe Occidentale dont l'Assemblée parlementaire se réunira prochainement à Luxembourg.

Conscients de la nécessité de poursuivre les efforts d'unification de l'Europe, les six Ministres des Affaires étrangères des pays de la CECA se rencontraient à Messine, les 1er et 2 juin 1955, pour procéder à un nouvel inventaire des moyens et possibilités dont disposaient les Etats d'Europe aux fins de promouvoir l'unité européenne. L'objet de cette réunion, qui était placée sous la présidence de M. Joseph Bech, Président du Gouvernement luxembourgeois, Ministre des Affaires étrangères, était la «relance européenne» dont l'initiative revenait aux trois Ministres des Affaires étrangères des pays du Benelux. A l'issue des travaux de la conférence de Messine, les six Ministres des Affaires étrangères des Etats membres de la CECA adoptèrent une résolution dans laquelle ils préconisaient la réalisation de la construction européenne tout d'abord dans le domaine économique. Ils estimaient notamment qu'il fallait poursuivre l'établissement d'une Europe unie par le développement d'institutions communes, la fusion progressive des économies nationales, la création d'un marché commun et l'harmonisation progressive de leurs politiques sociales. Une telle politique leur paraissait indispensable pour garantir à l'Europe la place qu'elle occupe dans le monde, pour lui rendre son influence et son rayonnement, et pour augmenter d'une manière continue le niveau de vie de sa population. D'autres étapes importantes allaient suivre : l'institution d'un comité intergouvernemental, des réunions à Noordwijk, Bruxelles, Venise et des négociations au Val-Duchesse où la délégation luxembourgeoise, conduite par M. Michel Rasquin, Ministre de l'Economie, prit une part importante et décisive à l'aboutissement des pourparlers. Tout cela allait conduire enfin à la signature des Traités dont nous commémorons aujourd'hui le trentième anniversaire de signature.

En tant que petit pays, le Luxembourg avait évidemment grand intérêt à appartenir dès le début à une communauté plus vaste qui lui offrait un grand marché pour l'écoulement de ses produits, en tête desquels figurait évidemment sa production sidérurgique. Notre appartenance à la Communauté n'a en aucune façon mis en cause notre indépendance et notre souveraineté mais les a au contraire renforcées dans la mesure où notre qualité de membre de la Communauté a part entière nous permet de mieux faire entendre notre voix dans le concert des nations. Souvent nous avons pu jouer un rôle conciliateur au sein de la Communauté et faire progresser la construction européenne; parfois, certes, sur la dure voie du progrès, nous avons encaissé un échec.

Mais le Luxembourg est connu pour sa ténacité et son endurance. Il n'abandonne pas facilement. Et il a raison. Car ses atouts sont majeurs. Situé au coeur vert de l'Europe, à l'intersection de deux cultures et civilisations millénaires, il a vocation de médiateur et il a offert dès le départ l'hospitalité aux institutions communautaires. A l'époque du plan Schuman, de 1952 à 1958, le Luxembourg était avec Strasbourg la capitale de la petite Europe, celle du charbon et de l'acier. Depuis 1957, les institutions de la Communauté sont réparties entre Bruxelles, Strasbourg et Luxembourg. Ainsi Bruxelles est le lieu de travail principal de la Commission des Communautés européennes et du Conseil des Ministres lequel continue toutefois à se réunir à Luxembourg pendant trois mois par an. Notre capitale est le siège du secrétariat du Parlement européen et nous regrettons tous que, pour les raisons que vous connaissez, le Parlement ne siège en principe plus à Luxembourg, bien que l'infrastructure que nous avons mise en

place garantisse un fonctionnement impeccable de l'Assemblée européenne dans nos murs. Malgré ces déceptions, la Ville de Luxembourg peut revendiquer le titre de capitale juridique et financière de l'Europe, alors qu'elle est le siège de la Cour de Justice des Communautés Européennes, de la Banque Européenne d'Investissement, de la Cour des Comptes, de certains services de la Commission, de l'Office Statistique, de l'Office des Publications et bientôt, nous l'espérons de l'Office Communautaire des Marques.

C'est avec fierté et engagement qu'elle a accueilli et continue d'accueillir ses partenaires au sein de la Communauté qui s'est progressivement élargie à 12 pays de notre continent.

D'importantes étapes marquent le chemin parcouru au cours des 30 dernières années, des bornes à l'installation desquelles notre pays a souvent fourni main forte. Parmi le grand nombre de succès que l'Europe peut compter à son actif, certains portent indéniablement notre empreinte. C'est ainsi que l'Acte unique, cette nouvelle constitution européenne, a abouti sous la Présidence luxembourgeoise grâce aux talents réunis de nos ministres et hauts fonctionnaires; le Système monétaire européen porte l'empreinte des visions courageuses et réalistes d'un Pierre Werner; la précédente Commission de la Communauté - grand honneur pour notre pays - a été présidée par notre ancien collègue M. Gaston Thorn, Européen convaincu et engagé; sans vouloir oublier l'infatigable lutte en faveur de la cause européenne de nos Gouvernements et Parlements successifs et, évidemment, de nos représentants dans toutes les institutions européennes, à la Commission, à la Cour des Comptes, à la Cour de Justice et notamment ceux au Parlement Européen qui ont, contre vents et marées, toujours veillé jalousement à sauvegarder nos droits et souvent réussi à faire entendre notre voix. Viennent s'y ajouter nos nombreux compatriotes - fonctionnaires communautaires et les fonctionnaires qui, dans nos ministères et administrations doivent en permanence se mettre à l'heure européenne.

C'est au Parlement Européen mais aussi aux Parlements nationaux et à tous leurs représentants qu'incombe à mon avis une mission primordiale : faire prendre conscience aux citoyens des bénéfices concrets qu'ils doivent à l'existence et aux politiques des Communautés. S'il est vrai que la politique agricole communautaire a connu maintes difficultés, s'il n'y a pas de doute que l'intégration politique progresse à petits pas et que les problèmes budgétaires de la Communauté ralentissent parfois les progrès dans les voies souhaitées, si l'égoïsme et les préoccupations nationales l'emportent souvent sur l'intérêt communautaire, il n'en reste pas moins que les idées-force qui inspiraient les fondateurs doivent rester présentes à l'esprit des Européens.

Et ces idées-force ne sont pas uniquement d'ordre économique - comme le souligne en cette même année 1957, à l'occasion d'une autre cérémonie, un de nos grands apôtres de l'Europe, M. Pierre Frieden : «La Convention européenne du Charbon et de l'Acier», disait-il, «proclame dans son préambule avec une solennité simple et concise que l'économie du Marché Commun est mise au service d'une idée humaine, qu'elle poursuit des visées qui vont au-delà de la production et de la distribution des biens matériels, qu'elle veut la paix et l'ascension de l'homme. Ainsi la Charte fondamentale de l'économie européenne

accorde une place importante et même première aux préoccupations humaines, sociales et morales, elle veut être au service de l'homme, de nos pays, de l'Europe et de l'humanité.»

Pour faire l'Europe, il faut certes l'adhésion et la décision des parlements, porte-parole et mandataires de l'opinion publique. Mais il faut surtout l'adhésion de cette opinion publique dans toutes les générations, et il faut avant tout l'adhésion des jeunes, car ce sont eux qui hériteront de notre Europe. Nous ne pouvons gagner cette adhésion que si nous éveillons leur intérêt. «Et», dit encore M. Pierre Frieden, «nous ne pouvons faire une Europe attrayante et habitable aux jeunes, sans lui prêter les attraits d'une aventure de l'esprit et du coeur, sans l'aligner, au moins par ses sommets, à la ligne de crête de la grandeur européenne qui est autant une aventure de l'esprit et de l'âme que de la politique, de l'économie et de la technique.»

Et M. Paul Henri Spaak ne déclarait-il pas au moment de la signature sur le Capitole du traité dont nous commémorons le 30^e anniversaire : «Il s'agit, c'est vrai, du bien-être matériel de nos peuples, de l'expansion de notre économie, du progrès social, de possibilités industrielles et commerciales totalement nouvelles, mais grâce à tout cela il s'agit avant tout de défendre, de sauver une civilisation, des règles morales, une conception de la vie à la mesure de l'homme fraternel et juste.»

Tournons-nous donc résolument en ce jour anniversaire vers l'avenir et vers le drapeau qui symbolise cette Europe à laquelle nous aspirons tous : une Europe adaptée à l'identité profonde de toutes ses composantes aussi bien qu'à ses ambitions les plus avancées.

Lors de la remise du Prix Charlemagne 1986 au peuple luxembourgeois pour son engagement dans l'intérêt de l'Europe communautaire, notre Souverain a clôturé son discours de remerciement par ces mots :

»Europa hat nicht bloss eine grosse Vergangenheit. Es hat auch noch eine grosse Zukunft. Aber es hat diese Zukunft nur als demokratisches Europa der freien, solidarischen und opferbereiten Bürger. Dass dieses Europa, in Glück, Frieden und Wohlstand gedeihe, das ist mein inniger Wunsch an diesem festlichen Tage». Ce désir, Mesdames et Messieurs, est aussi le mien - et certainement le vôtre - en ce jour du 30^e anniversaire de la signature des Traités de Rome.

Déclaration de Monsieur Jacques F. Poos, Ministre des Affaires étrangères, à l'occasion de la célébration du 30^{ème} anniversaire de la signature des traités de Rome

C'est le 26 novembre 1957 que la Chambre des Députés a ratifié les Traités instituant la Communauté Economique Européenne et la Communauté Européenne de l'Energie Atomique, signés à Rome le 25 mars 1957.

La ratification fut acquise par 47 voix, contre 3. Ce rapport de force s'est maintenu dans son ordre de grandeur au-delà des 30 dernières années, à travers toutes les péripéties de notre politique interne. Il existe donc à la Chambre des Députés, tout comme dans la quasi-totalité des

familles politiques et parmi la grande majorité de nos concitoyens, un accord à la base sur la participation du Luxembourg au processus d'unification européenne.

Les Communautés créées, voici 30 ans, ont pour leur part connu une histoire mouvementée.

L'enthousiasme des premiers temps a progressivement cédé le pas à un certain scepticisme. Comme tous les grands desseins, la création d'une Communauté Européenne est un projet qui mérite un engagement décidé. Sa réalisation pose une infinité de problèmes. Sous l'angle de vues des intérêts en présence et de la définition de nouveaux rapports économiques et sociaux entre les pays membres, la solution de ces problèmes exige des concessions mutuelles et des sacrifices que seule une grande et constante détermination d'avancer vers un objectif final peut justifier.

Il est de notre devoir de faire en sorte que le surcroît d'enthousiasme d'il y a 30 ans ne cède aujourd'hui à un pessimisme ou à une indifférence démobilisateurs.

A peine que ses institutions étaient mises en place, la Communauté Economique Européenne a fait preuve d'un dynamisme qui - dans un premier temps du moins - démentit la justification des multiples réserves dont les Traités avaient été assortis.

L'historien retiendra que cette phase de démarrage du Marché Commun fut particulièrement fulgurante, parce qu'elle coïncidait avec une phase d'expansion économique sans précédent qu'elle a finalement accentuée.

Le langage du Traité de Rome est un exemple de clarté : il désigne les objectifs à atteindre et précise les moyens. Aux Institutions : Commission, Conseil, Parlement et Cour de Justice à faire le reste.

Ce qui a été réalisé depuis lors est fortement imprégné par les variations dans la conjoncture économique et politique des pays membres.

Les années 60 - qui suivirent immédiatement la période de reconstruction des économies après la guerre - ont permis de couvrir d'énormes besoins en investissements et équipements, publics et privés.

L'élimination progressive des droits de douane - plus rapide, que cela n'avait été prévu - et la disparition des contingents tarifaires - derniers vestiges d'une économie de guerre - se traduisirent par une création d'emplois telle qu'elle compensa amplement les effets d'une première vague de modernisation.

Pour l'économie luxembourgeoise aussi, cette phase fut marquée par un redressement économique remarquable dans la quasi-totalité des secteurs.

L'élaboration et la mise en place d'une Politique Agricole Commune intervint à cette époque. L'idée de soutenir et de conforter l'agriculture par la garantie d'un revenu minimal du producteur est critiquée aujourd'hui. Elle résulte à l'origine d'un compromis, en vertu duquel l'ouverture des marchés pour les produits industriels - plus bénéfique au départ pour certains que pour d'autres - devait être compensée par une unification des marchés agricoles.

Cette politique, juste dans ses prémisses, eut pourtant le tort de négliger le fait que le secteur agricole recelait un vaste potentiel de productivité, qui - stimulé par des garanties de revenu à travers les prix communs - devait conduire en l'espace d'une décennie à une surproduction dépassant nettement les besoins de la consommation. La politique de stockage et d'exportation de ces surplus, a conduit à des affrontements avec les autres grands producteurs mondiaux et à d'énormes besoins de financement budgétaires.

L'idée de l'unification européenne, qui à ses origines était une idée politique simple et attrayante, devait ainsi perdre progressivement de sa prééminence, jusqu'à devenir secondaire par rapport aux problèmes de l'unification économique.

Parmi les trois Communautés : Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier, Communauté Européenne de l'Énergie Atomique et Communauté Economique Européenne, cette dernière imposa rapidement sa prépondérance. Ceci ne pouvait rester sans effets sur le plan de la structure institutionnelle. Ainsi surgit l'idée de «fusion».

Une fusion du contenu des Traités s'avérant impossible en raison de profondes divergences quant à la nature plus ou moins supranationale du système communautaire, on se rabattit sur l'idée d'une simple fusion des Exécutifs, en vertu de laquelle la Haute Autorité de CECA et les Commissions Marché Commun et EURATOM devaient être fondues en une seule Commission. De même, un seul Conseil des Ministres devait exercer son pouvoir de décision sur les trois Communautés.

La perspective - qui parut rapidement inéluctable - d'un amalgame de la Haute Autorité avec les Institutions correspondantes entretemps installées à Bruxelles - posa pour Luxembourg le problème du Siège.

Ce problème dont l'importance vitale pour Luxembourg était reconnue par les cinq autres États membres - donna lieu à une difficile négociation. Son résultat est consigné dans une Décision des Gouvernements des États membres du 8 avril 1965, Décision annexée au Traités dits de «fusion».

Cette Décision reste aujourd'hui la Charte du Siège. Elle définit et consolide le rôle de Luxembourg comme un des sièges provisoires des Institutions européennes. Sa mise en oeuvre dans un premier temps, son respect et sa consolidation par la suite, devinrent ainsi, et cela jusqu'à ce jour, une des grandes préoccupations des Gouvernements luxembourgeois. Les arrangements de 1965 ont, sur le plan du fonctionnement pratique, fourni les preuves de leur efficacité.

Le statut de Luxembourg comme centre d'activités communautaires et internationales est devenu ainsi au cours du dernier quart de siècle un de nos principaux acquis dans le devenir européen. Plusieurs milliers de fonctionnaires européens et leurs familles, sont installés dans notre pays. La plupart y ont trouvé une seconde patrie. Quant à nous, nous ne pouvons célébrer l'anniversaire de la Signature des Traités, sans les remercier pour leur contribution et sans renouveler notre chaleureuse «bienvenue».

C'est avec eux et forts de nos moyens juridiques éprouvés que nous continuons à oeuvrer pour assurer la perma-

nence et les chances d'avenir de Luxembourg comme Siège d'Institutions et de Services communautaires.

Une seconde phase dans l'histoire de 30 ans de la Communauté Economique Européenne débuta avec l'adhésion le 1er janvier 1973, de la Grande-Bretagne, de l'Irlande et du Danemark. Une année plus tôt cette longue et difficile négociation avait pu être conclue avec succès sous présidence luxembourgeoise, après que nos représentants eussent, dans la phase finale, rempli à la satisfaction générale le rôle de coordinateur et de porte-parole de la Communauté des Six en voie d'élargissement.

Quelques années plus tard, l'Europe a accompli ses premiers pas sur la voie d'une Union Economique et Monétaire. Le 13 avril 1979 fut lancé le Système Monétaire Européen, dont l'ECU est le pivot central autour duquel les monnaies des pays participants évoluent à l'intérieur d'une marge étroite. Certes, nous sommes loin des ambitions originaires de la mise en place d'une politique économique et monétaire commune à l'échelle européenne dont le couronnement serait une monnaie européenne. Pourtant, le seul fait qu'à travers toutes les bourrasques monétaires du début des années 80 ce système a tenu bon devrait être considéré comme un encouragement à persévérer. Une certaine dose de discipline sur le plan des politiques économiques et budgétaires est requise de tous les pays participants, en contrepartie du soutien des cours monétaires qu'accordent les banques centrales européennes.

Le SME - qui ne saurait prétendre au rôle ambitieux d'une Union Economique et Monétaire, est devenu un facteur majeur pour la réalisation dans les années à venir du Marché Intérieur dont le programme a été convenu lors du Conseil Européen de Luxembourg, fin 1985.

Il n'est donc par irréaliste de penser que le jour viendra - et il n'est peut-être pas si lointain que d'aucuns ne le pensent - où en toute logique un Système Monétaire Européen sera considéré comme un instrument indispensable dans le processus d'intégration économique européen.

Les Traités signés il y a 30 ans prévoyaient déjà l'association à la Communauté naissante d'un certain nombre de pays et territoires ayant eu des rapports particuliers avec l'un ou l'autre des États membres de la Communauté. A l'époque, certains y voyaient une forme de pérennisation des liens coloniaux. Cette thèse malveillante n'a pas résisté aux faits : Presque sans exception, ces pays ou territoires, une fois devenus États indépendants, ont librement négocié et conclu avec la Communauté Européenne des accords, dits «accords de Yaoundé».

Après l'adhésion du Royaume-Uni à la Communauté Européenne, les pays anglophones d'Afrique et des Caraïbes, qui avaient été parmi les critiques les plus virulents du «système de Yaoundé» négocièrent et conclurent à leur tour leur association à la Communauté Européenne, sous forme des «accords de Lomé» depuis lors régulièrement renouvelés à chaque échéance.

On ne soulignera jamais assez l'audace de cette démarche, et on ne créditera jamais assez l'Europe d'avoir su donner à une politique de coopération avec les pays en voie de développement une forme et une substance qui placent la nécessaire coopération dans l'intérêt mutuel des pays industrialisés et des pays en voie de développement à un niveau de prééminence unique sur le plan mondial.

Pour notre pays, qui est de ceux qui ont abordé cette nouvelle forme de coopération avec un esprit totalement libre de toute séquelle d'un passé colonialiste, les conventions de Yaoundé et de Lomé ont ouvert la voie à notre politique nationale en matière de coopération au développement.

30 années d'histoire de l'unification économique européenne sont sans doute encore un temps trop bref pour dresser un bilan définitif. Ce n'est que le facteur « temps », qui applanira les soubresauts et qui placera les événements dans leur contexte historique.

C'est ainsi que l'on notera qu'à plusieurs reprises la Communauté Economique Européenne a frisé l'éclatement. Dès les années 60, la « querelle sur la supranationalité » et la profonde divergence quant à l'opportunité d'ouvrir le continent à l'influence anglosaxonne paraissent sonner le glas de l'entreprise. Dans les années 1970, la crise énergétique en démontra la fragilité, et la récession économique la réduisit à l'impuissance. Par moments, l'un ou l'autre Etat membre a été jusqu'à brandir la menace du retrait. Aucun ne s'est retiré. Pour l'avenir aussi j'estime que des idées, telle la « Communauté à plusieurs vitesses » ou encore une « Communauté de géométrie variable » relèvent plutôt du domaine de la spéculation, que du domaine des réalités politiques.

Au plus tard depuis l'adhésion de l'Espagne et du Portugal, voici un peu plus d'un an, il est devenu patent qu'au sein d'une seule et même Communauté coopéreront des pays à caractéristique économiques différentes ou variables. La prise des décisions en est sans doute rendue plus difficile, les progrès moins rapides. Mais l'objectif final reste, tout comme reste la volonté de chacun des Douze à être partenaire à part entière dans cette entreprise: la plus grande entreprise politique et économique en Europe dans ce siècle.

Pas plus que les autres Etats membres - grands ou petits - notre pays ne peut nier que l'appartenance à la Communauté Européenne se solde par un gain. Le développement économique des dernières décennies n'aurait pu se produire si nous n'avions appartenu à la Communauté Européenne.

Certes: cela nous a posé des problèmes, et continue à en poser. Il se trouve que dans le domaine des législations économiques communes, nous devons nous opposer à des harmonisations excessivement radicales, au point de mettre en cause notre originalité et nos intérêts immédiats. Lorsqu'une telle situation se présente, nous y faisons face sans démesure, sans prétention d'avoir raison seul contre tous, mais aussi sans complexe. Plus souvent qu'on ne le pense, il est arrivé au cours des dernières 30 années que nous ayons finalement gain de cause.

La voie tracée voici 30 ans reste incontestablement la bonne. Elle est par moments difficile. Elle exige de notre part des appréciations réalistes et une façon d'agir cohérente et conséquente.

Des progrès substantiels ont été accomplis depuis la Signature des Traités de Rome. Mais ce qui reste à faire est plus imposant encore, par le volume et par la difficulté. Faute de temps, faut d'avoir toujours su saisir toutes les

opportunités, faute aussi d'enthousiasme - un certain nombre de promesses faites dans les Traités, et plus encore un certain nombre d'exigences du temps présent, attendent les résultats que les citoyens européens sont en droit d'exiger.

En ces jours d'anniversaire où l'on a naturellement tendance à dresser un bilan plutôt que d'esquisser des plans d'avenir, les résultats accomplis prennent la place préminente. Il ne faut cependant pas oublier qu'en 30 ans le monde a totalement changé. Notre société, notre économie, jusqu'à nos rapports sociaux ne seront à la fin de ce siècle plus ce qu'elles étaient en 1957.

L'Acte Unique, approuvé ici à Luxembourg voici bientôt 18 mois, contient un aperçu - incomplet encore - de ce qui reste à faire, et surtout, de ce qui doit être fait si l'on veut qu'une Communauté Européenne soit le cadre de vie et d'activité pour les prochaines générations.

Dès aujourd'hui la Communauté est confrontée aux nécessités d'une réforme profonde. La politique agricole, pièce maîtresse d'une certaine Communauté, doit être révisée et adaptée au nouveau contexte agricole à l'échelle mondiale. Le budget réclame à son tour une action rapide. Nous sommes en fait entrés dans une nouvelle phase dont l'objectif est de réussir l'Acte Unique de Luxembourg.

Sur le plan politique, l'Europe n'a pas encore trouvé sa place sur la scène mondiale. Certes, la coopération politique, désormais consolidée et institutionnellement ancrée à la construction européenne, existe. Elle a même permis à notre pays d'affirmer une présence internationale plus active. Face aux grands enjeux internationaux, elle reste trop souvent assez fragmentaire. L'Europe politique se cherche encore, surtout quand elle est confrontée à sa propre sécurité. Des progrès ont été amorcés dans d'autres enceintes telles que l'UEO qu'il s'agira de développer patiemment mais résolument.

Nos pays sont appelés systématiquement à définir une volonté politique commune sur les grands problèmes qui touchent à la vie du monde et concernent souvent la paix et le désarmement sur notre propre continent.

Pour le Luxembourg le fait d'être un petit pays peut, dans certaines circonstances, faciliter les adaptations et favoriser la participation à des actions dont nous ne saurions être, à nous seuls les promoteurs. Il n'en reste pas pour autant moins vrai que nous avons un effort particulier à faire pour éviter d'être marginalisés.

Cet effort a été réussi dans le passé. Et je tiens ici, à cette date et heure, à remercier tous ceux et toutes celles qui ont contribué à faire du Grand-Duché de Luxembourg un partenaire respecté, coopératif et solidaire de la Communauté Européenne.

Ceux qui aujourd'hui à un titre ou un autre, assument à leur tour la responsabilité de la politique européenne doivent et veulent continuer dans cette même voie.

Ils sont réconfortés de pouvoir s'appuyer sur le grand consensus national qui, dans cette Maison, n'a jamais fait défaut à la cause européenne.